

JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

ON S'ABONNE à Québec, à la librairie d'A. Côté et Cie., ou au bureau du Journal, près l'Archevêché.

ANNONCES. On reçoit les annonces à insérer tous les jours de 8 h. du matin à 6 h. soir.

Prix : 20s par année, frais de poste à part. Pour les instituteurs qui se conformeront à nos conditions à leur égard, 15s.

Le Rédacteur en chef, J. CAUCHON. Correspondant parisien, ATTICUS. Le gérant, AUGUSTIN CÔTÉ.

EXTÉRIEUR.

TENTATIVE RÉVOLUTIONNAIRE DU 15 MAI.

L'attente la plus malicieuse, secondé par une infâme trahison, a failli précipiter Paris et la France dans le sang d'une nouvelle terreur ou de la guerre civile.

Voici les faits tels que nous les avons vus, tels que nous les avons retracés à la hâte, au milieu du trouble de cette mémorable journée, et sous l'impression des vives émotions dont nous sommes encore tout palpitants.

À midi, l'Assemblée nationale a ouvert sa séance. Tout passait tranquille dans son enceinte comme autour du palais. On savait que les clubs réunis sur la place de la Bastille devaient se rendre à l'Assemblée pour y présenter une pétition en faveur de la Pologne.

Le lord du jour appela des interpellations sur les affaires d'Italie et de Pologne. Le premier orateur inscrit, M. d'Argon, a pris la parole; M. Bastide, ministre des affaires étrangères, a exposé les principes de la politique de la République à l'extérieur.

Il était 2 heures moins un quart; ce sont des moments solennels dont la minute précise marquée dans la mémoire comme sur le cadran de l'horloge. Un orateur, nous croyons que c'est M. Wolowski, venait de commencer son discours, lorsqu'une immense rumeur s'est fait entendre au dehors.

C'était aussi une interpellation sur la Pologne, mais celle-ci marchait escortée de drapeaux, d'une masse de peuple débouchant par la rue de Bourgogne et poussant des cris de vive la Pologne! Les portes du palais ont été fermées.

Les portes étaient forcées par une masse de peuple sans armes, à la vérité, mais ardente et hurlante comme l'émeute. Les tribunes, déjà remplies par un public nombreux, ont été envahies en un clin-d'œil par de nouveaux spectateurs à qui personne ne s'avisa de demander leurs billets.

On s'y écriait: les tribunes ont versé leur trop plein dans l'assemblée, tandis que par toutes les portes intérieures, le torrent qui débordait par les tribunes, se précipitait dans l'enceinte.

Ici commencent des scènes de confusion que nous n'avons ni le temps ni le courage de décrire. Le premier mouvement de l'Assemblée est de se maintenir impassible: les représentants du peuple déclarent par acclamations qu'ils ne quitteront pas leurs places.

Et en effet, de ce moment, on dirait qu'ils assistent à cette étrange scène en simples spectateurs. C'est le peuple venu du dehors qui occupe la tribune, c'est lui qui fait les motions les plus extravagantes, qui les discute et qui bientôt les décide.

Cependant le rappel à l'ordre a été lancé par plusieurs quatuors de Paris.—La garde nationale accourt avec un élan qui donne du cœur au plus tiède.—Tout le palais de l'Assemblée nationale est occupé par la force armée. D'autres colonnes de gardes nationales marchent sur l'Hôtel-de-Ville où les factieux, déjà installés, sont cernés et les plus coupables arrêtés.

À cinq heures l'Assemblée nationale est rentrée en séance.—Les membres de la commission exécutive ont donné des explications sur les événements de cette journée. L'Assemblée autorise des poursuites contre les citoyens Courtais, Barbès et Albert, qui sont arrêtés. Le citoyen Clément-Thomas, dont l'énergie et l'activité ont puissamment contribué à rétablir la garde nationale et les troupes de ligne au plus fort de la crise, a été nommé par acclamation commandant supérieur de la garde nationale.

M. Louis Blanc a paru à la tribune les habits en lambeaux. De violentes interpellations lui sont adressées. Il jure sur l'honneur qu'il n'a rien su de ce qui se préparait, qu'il n'a rien fait pour empêcher le peuple.

Les membres de la commission exécutive se retirent pour aller tenir conseil au Luxembourg, après avoir donné à l'Assemblée l'assurance solennelle de poursuivre les factieux avec énergie.

L'Assemblée décrète que la garde nationale, la garde mobile et la ligne ont bien mérité de la patrie.

Il est neuf heures: la séance n'est pas levée. —Nous qui assistions hier à la scène révolutionnaire de l'Assemblée nationale, qui cherchions du cœur et des yeux l'homme qui mettrait au service de son courage civil la parole inspirée qui fait un martyr ou un sauveur, nous avons grémi de ne voir que des cougnes muets et passifs. Ah! dans des temps de révolution, est-ce bien le nom de courage que mérite le silence et l'immobilité?

Vous qui avez su naguère calmer les fureurs d'un peuple armé, sanglant, victorieux, Lamartine, que laissez-vous sur votre banc? N'avez-vous rien à dire à ces tribuns audacieux, à ces usurpateurs de la souveraineté du peuple? Quoi! pas un mot, pas une tentative; et vous avez laissé à M. Ledru-Rollin (justice lui soit rendue!) l'honneur de prononcer quelques paroles chaleureuses mais stériles en faveur de la représentation élargie!

M. de Lamartine, le pays, plus constant dans sa faveur que vous ne l'avez été dans votre dévouement à sa sainte cause, se borne à vous rappeler votre passé.

TENTATIVE RÉVOLUTIONNAIRE DU 15 MAI.

M. de Lamartine vient de reconquérir dans la soirée d'hier une partie de sa popularité. C'est un sujet de joie pour tous les hommes modérés, et nous applaudissons à sa noble conduite, qui nous rappelle tous les souvenirs de notre sympathie.

On sait que M. de Lamartine, en quittant la chambre, est monté à cheval, ainsi que M. Ledru-Rollin, pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville. Arrivé au Pont-au-Change, il a été accueilli avec enthousiasme par les gardes nationaux et des citoyens qui le suppliaient de ne point aller à l'Hôtel-de-Ville. Il les a remerciés avec effusion et leur a dit: "Que rien ne m'empêcherait de remplir son devoir; qu'il fallait vaincre les factieux, et que la première balle homicide adressée à l'Assemblée nationale devait frapper sa poitrine."

Il s'est ensuite rendu sur la place de Grève, ayant à sa droite M. de Morlay, à sa gauche M. de Falloux. Il a bienôt été entouré par une foule nombreuse, et, se levant sur les écriers de sa selle, il s'est écrié: "Citoyens, la première tribune du monde est la selle de mon cheval, quand j'arrive sur la place de Grève, au milieu de la garde nationale, au milieu de la garde mobile, et surtout lorsqu'il s'agit de combattre les factieux et de rétablir l'ordre dans la première cité du monde."

M. de Lamartine est ensuite entré à l'Hôtel-de-Ville. Il a brisé avec le poing un des carreaux de la porte vitrée. La porte a cédé et il s'est écrié: "Notre premier acte, en entrant ici, c'est un acte de justice. Brisons les fers du général Forbin, les conspirateurs vont être arrêtés, rendons à la liberté l'exilé de Gand."

Immédiatement après M. de Lamartine a formulé le décret qui mettait en arrestation: Blanqui, Barbès, Raspail, Hubert et d'autres.

Il a présenté ensuite le décret à M. Ledru-Rollin qui, le premier, l'a signé.

Lorsqu'il est descendu de l'Hôtel-de-Ville, le flot populaire et la garde nationale l'ont porté en triomphe jusqu'à l'Assemblée nationale.

M. de Lamartine paraît maintenant décidé à montrer à la tête du gouvernement autant de fermeté et d'énergie qu'il avait mis, dans ces derniers temps, de patience et de condescendance. Cette nouvelle détermination, nous l'espérons, sauvera la France de la guerre civile.—(Assemblée Nationale.)

—Au moment où quelques factieux venaient de prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale, le citoyen représentant Guichard s'est porté immédiatement sur l'esplanade qui est devant la chambre, et sa carte de représentant attachée à son chapeau, il s'est écrié devant la garde nationale et devant la garde mobile: "Citoyens, on dit que l'Assemblée nationale est dissoute, il n'en est rien, venez la protéger; vive l'Assemblée nationale!" C'est à la suite de cette démarche que la garde mobile entra dans l'Assemblée ayant à sa tête M. Duclerc. Le citoyen Cuzon, qui accompagnait le représentant Guichard, a été blessé à la main droite d'un coup de baïonnette. Les représentants Lamoricière, Tartas, Cormenin et Boujean n'ont pas quitté leur siège pendant la suspension momentanée de la séance.

—La liste suivante, écrite à la craie sur une planche noire, a été trouvée dans la chambre des délibérations à l'Hôtel-de-Ville, au moment où la garde nationale y est entrée. Cette liste a été déposée le soir à la questure de l'Assemblée nationale par divers officiers de la garde nationale: Barbès, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Albert, Thoré, Blanqui, Cabet, Raspail.

—Une pièce assez curieuse avait été laissée sur une table; nous la transcrivons avec une faute d'orthographe qui s'y trouve: "Le peuple ayant dissout l'Assemblée nationale, il ne reste plus d'autres pouvoirs que celui du peuple lui-même; en conséquence, le peuple ayant manifesté son vœu d'avoir pour gouvernement provisoire: "Les citoyens: Barbès, Ledru-Rollin, Albert, Louis Blanc, Raspail, Pierre Leroux, Thoré; ces citoyens sont nommés membres du gouvernement."

"Le citoyen Caussidière est maintenu délégué de la République à la préfecture de police. "La garde nationale reçoit l'ordre de rentrer dans ses quartiers respectifs."

—Hier matin, à neuf heures, les délégués des gardes nationales des départements se sont réunis dans le jardin du Palais-National, à l'effet de porter aux représentants du peuple leurs félicitations. À dix heures précises, ils sont partis en bon ordre et avec le plus grand calme. Ils étaient rangés derrière leurs bannières respectives.

Le cortège s'est avancé par la rue Saint-Honoré et la rue Nationale vers la place de la Concorde. Mais il a trouvé l'entrée de la place fermée par deux détachements de la garde mobile. Un officier s'est avancé vers eux et leur a annoncé qu'il ne pouvait pas les laisser passer. Ils ont répondu que le général de la garde nationale leur avait dit qu'ils seraient admis.

En effet, le général Clément Thomas est arrivé bientôt accompagné d'un état-major nombreux, et, d'après ses ordres, les rangs de la garde mobile se sont ouverts. La colonne, précédée du général, a pu ainsi continuer son chemin vers l'Assemblée nationale. Pendant qu'elle traversait les rangs de la garde nationale mobile, les deux troupes ont échangé les cris de: Vive l'Assemblée nationale! vivent les délégués des départements! vive la garde nationale mobile!

—Lundi, M. Ledru-Rollin suppliait le peuple de s'en aller, en lui promettant que le rappel ne serait pas battu; — il lui disait, pour sauver la dignité de l'Assemblée, qu'elle ne pouvait pas délibérer ainsi immédiatement; et devant lui.

—Tiens! nous avons bien délibéré ensemble le 24 février à la chambre des députés, répondit un bon logicien en blouse! (La Vraie République).

—Un magnifique service funèbre a été célébré dans l'église Saint-Leu, rue Saint-Denis, en l'honneur des deux gardes nationaux frappés mortellement dans la nuit du 15 au 16 mai, au club des Droits de l'homme, rue Saint-Martin.

Une députation nombreuse de l'Assemblée nationale, ayant à sa tête M. Cormenin, vice-président, a assisté au service et au convoi. Le bataillon de Charonne et un détachement considérable de la légion, complétant le cortège, qui a suivi le boulevard jusqu'à la place de la Bastille et a fait le tour de la colonne de Juillet. M. Villain Saint-Hilaire, adjoint à la mairie du 6e arrondissement, et le colonel Forestier, marchaient derrière le char, à côté de M. Cormenin.

La députation de l'Assemblée nationale a voulu suivre à pied jusqu'au cimetière, la dépouille mortelle des braves citoyens morts pour la défense de l'ordre et de la liberté. Après les prières de l'église, M. Cormenin s'est approché des deux tombes et a prononcé, d'une voix émue, un discours qui a vivement impressionné la foule des assistants.

M. Lacrosse a ensuite pris la parole et promis, au nom du pays, des récompenses nationales aux blessés et des secours aux familles des morts. M. Villain Saint-Hilaire s'est enfin avancé à son tour, et, après avoir déploré la mort des deux gardes nationaux tombés victimes de nos dissensions civiles, il a énoncé un vœu exprimé sur leur tombe le vœu que leur sang soit le dernier versé dans les luttes des partis.

La garde nationale et la foule, qui remplissaient les avenues, ont répondu à chaque discours par les cris unanimes de: Vive l'Assemblée nationale; vive l'Union! vive la République!

La cérémonie terminée, une escorte d'honneur a accompagné jusqu'à ses voitures la députation de l'Assemblée nationale, que la foule a saluée jusqu'à la fin de ces vives acclamations.

—Un journal public la curieuse pièce suivante: RAIPUBLIC FRANÇAIS. O non du Peuple!

Pour rendre la France heureuse, il faut: 1° L'abolition de l'impôt; 2° l'abolition de la propriété; 3° chacun, etc.

Cette pièce trouvée sur l'une des tables de l'hémicycle de la salle de l'Assemblée nationale, le 15 mai à dix heures un quart, après la levée de la séance, a été lue par un grand nombre de gardes nationaux qu'elle n'a pas médiocrement réjouis. La farce après la grande comédie, c'est là une des règles de la poétique théâtrale: ces messieurs ont voulu être complots.

On ne commente pas un pareil morceau ou la stupidité du fond disputé à la caecographie de la forme. Et voilà les hommes qui veulent gouverner cette France, si belle par son histoire, par la générosité de ses sentiments et par son rôle providentielle d'imitateurs du progrès. Proh pudor!

—Tous les honnêtes gens s'associeront à cette honorable protestation en faveur de la morale publique que nous trouvons dans le Corsaire du 12 mai: "Vent-on déshonorer la République!"

"A l'heure qu'il est, partout les yeux sont offensés par des images obscènes, par des lithographies grivolesques, par des pochades libertines; l'étalage de certains marchands de gravures est une exposition complète des fantaisies immondes de l'Arctique. O industriels! si vous voulez qu'on respecte vos mères, vos filles et vos sœurs, respectez donc nos mères, nos filles, et nos sœurs. Les malheureux qui ont envie de vos dessins infâmes sauront bien les trouver. Vous n'avez pas besoin d'en salir vos carreaux; votre commerce est le seul auquel le secret ne saurait nuire; ne nous forcez pas à regretter l'administration de M. Deslessert."

—Un mandat d'amener a été lancé, dit-on, contre l'abbé Châtel, ex-primat de l'Église Française, qui s'est distingué dans le coup de main du 15 mai par une harangue ultra-révolutionnaire sur la place de la Madeleine. M. Châtel s'est enfui, dit-on, en Belgique.

La République monarchique, la République démocratique.

Après nous être battus avec des pavés et des faisils, nous allons nous battre avec des mots. C'est un des grands malheurs de la France, ou plutôt de la France; il faut toujours qu'elle se batte pour quelque chose ou avec quelque chose.

Ne s'est-on pas, sinon battu, du moins disputé dix ans pour les classiques et les romantiques, avec des drames et avec des livres. Voilà que nous allons nous battre aujourd'hui pour la République monarchique et pour la République démocratique. Avec quoi? Heureusement ou plutôt malheureusement, nous n'en savons rien encore.

Quant à nous, nous l'avons, nous ne nous chargeons pas de dire où commence la République monarchique, où finit la République démocratique, et vice versa.

Nous ne connaissons qu'une république, la chose publique.

Or, la chose publique est la chose de tous. C'est la chose du riche et la chose du pauvre. La chose de la bourgeoisie est la chose du peuple. Il n'est pas plus juste de demander tous les privilèges, ou tous les emplois, ou toutes les sympathies pour ceux qui ont tout, que les demander pour ceux qui n'ont rien.

- Il faut demander: La fortune selon son travail; Les emplois selon la capacité; La sympathie selon les services rendus; La fortune qu'on n'a pas gagnée ou dont on n'a pas hérité est un vol; L'emploi auquel on n'est pas apte est un vol. Il faut défendre: Le respect de la propriété, qu'on respecte depuis qu'il y a un droit; Le respect de la famille, qu'on respecte depuis qu'il y a des cœurs; Le respect de l'héritage, qu'on respecte depuis qu'il y a une justice; Le respect de la vie, qu'on respecte depuis qu'il y a un Dieu. Il faut repousser: La violence, qui est un attentat au droit personnel quand elle se porte sur les individus, un attentat au droit public quand elle se porte sur les institutions, un attentat au droit divin quand elle se porte sur le dogme. Notre république à nous est celle qui garantira la propriété, la famille, l'héritage. Oni proclamera:

La liberté devant les peuples, l'égalité devant la loi, la fraternité devant Dieu; Qui prosera: "La réaction et la terreur, le sceptre et la pique, la corruption de 1847 et la guillotine de 1793. Notre République, à nous, c'est enfin le triomphe de l'idée sur le fait, de la lumière sur la nuit, de l'intelligence sur la matière, de l'organisation sur le chaos.

Nous ne savons si cette république-là est monarchique ou démocratique, nous la croyons selon les intérêts des hommes et selon le cœur de Dieu; voilà tout. ALEXANDRE DUMAS.

Italie.

—On lit dans la Gazette de Bologne du 12. "Une personne qui arrive à l'instant de Trévise raconte avoir laissé avant-hier soir dans cette ville le général Ferrari avec 11,000 hommes, se disposant à marcher sur Mestre. Mais à ce qu'il paraît, ce n'est été de la part du général Ferrari qu'une feinte stratégique, car au sortir de Trévise, il tourna pendant la nuit le flanc des Autrichiens, qu'il combattit pendant que le général Durando les attaquait de son côté. 500 Autrichiens et 7 canons seraient tombés au pouvoir des Italiens."

ELLEN WAREHAM, ROMAN TRADUIT DE L'ANGLAIS DE LADY DACRE. (Tiré de l'anglais de...) (Suite.) XVIII.

Le lendemain matin, le capitaine Wareham, à la prière d'Ellen, écrivit un billet à Algernon pour lui dire qu'elle se trouvait bien, que la petite Agnès se rétablissait à vue d'œil, et enfin pour l'assurer que l'esprit d'Ellen était comparativement tranquille. Dans sa réponse au capitaine Wareham, M. Hamilton lui disait que, puisqu'il recevait de lui des nouvelles si satisfaisantes de ceux dans le bien-être desquels tous ses vœux étaient concentrés, il se préparait à quitter la ville de... parce qu'il craignait que sa présence dans ce lieu ne décidât Cresford à y rester aussi par jalousie; mais qu'il espérait que, quand tout serait calmé, et que Cresford, ainsi qu'il l'espérait, aurait repris ses habitudes et les cours de ses affaires, il pourrait obtenir de revoir sa fille; qu'il réclamait aussi un peu de pitié, et qu'on devait penser qu'un père devait naturellement éprouver le besoin d'embrasser son seul enfant, il n'ajouta rien de plus. Il désirait accoutumer Ellen à l'idée qu'il devait voir Agnès, qu'il fallait qu'il la vit, et il espérait persuader par degrés Ellen de lui accorder elle-même une entrevue.

Cresford, comme Hamilton l'avait prévu, quitta la ville de... lorsqu'il se fut assuré du départ de son rival, et retourna à Londres. Il se livra ensuite avec ardeur à toutes les spéculations qui pouvaient être avantageuses à la maison à laquelle il était associé, insista vivement sur le prompt arrangement des affaires qui avaient offert quelques embarras à surmonter par suite de son retour, et résolut de se faire un nom comme le premier et le plus grand de ceux de sa profession en Angleterre. Si, dans sa vie privée, il était dans la position fautive d'un mari oublié, abandonné, il voulait du moins être respecté dans le monde comme l'homme le plus influent de la cité. Mais son esprit, affaibli, surexcité et trouble par tout ce qu'il avait souffert, n'était pas au niveau de ce qu'il voulait entreprendre. Ses combinaisons étaient fausses, illosoires, et n'aboutirent ni à la stabilité ni à la considération de la maison.

Henry Wareham, qui s'était hâté de se retirer, avait trouvé peu de difficulté à se faire admettre dans une autre maison de banque d'une réputation égale, si ce n'était même meilleure. Son capital, qui, tout borné qu'il était, s'était augmenté pendant qu'il avait été l'un des associés de Cresford; son caractère sérieux, ses habitudes laborieuses, enfin son esprit pratique et sa grande sagacité le faisaient regarder comme une acquisition précieuse dans tout établissement commercial, en même temps que la cause de sa retraite de celui de Cresford excitait l'intérêt en sa faveur.

Les sentiments nobles et généreux ne sont point rares dans ce pays; une infortune non méritée, du moment où elle est connue et comprise, crée presque infailliblement des amis et des protecteurs. Le désir ardent que ressentait Ellen de voir les deux années de ses enfants s'accroître, au lieu de diminuer, à mesure que le temps s'écoulait. Les regards severes et les manières dures de Cresford la remplissaient d'inquiétude sur leur bonheur. Henry s'était assuré qu'il avait pris pour eux une petite maison à Brompton. Elle savait que la gouvernante qui avait été placée auprès d'eux était une bonne personne, quoique fort peu instruite, mais une personne qui n'était en aucune manière celle à laquelle elle eût voulu confier entièrement la direction de leur esprit et de leur caractère. Cependant, elle savait que Cresford de l'avoir laissée auprès de ses enfants; elle se réjouissait aussi de ce qu'il ne vivait pas continuellement avec eux, et de ce que, par conséquent, ils n'étaient point exposés aux emportements de sa colère, qui, même dans des temps meilleurs, avaient toujours été redoutables.

Elle se figurait que, si elle pouvait les voir une fois sans être reconnue par eux, les voir seulement passer pendant une de leurs promenades, s'assurer que leur santé n'était point altérée et qu'ils paraissaient heureux, elle se sentirait plus tranquille.

Elle communiqua un jour cette idée au capitaine Wareham, qui la regarda comme puérile et romanesque. Son caractère irritable, qui pendant ces temps d'inquiétude sérieuse et profonde s'était complètement adouci, avait repris peu à peu à sa tendance habituelle. Il était trop vieux pour se corriger, et, quoique son cœur fut naturellement bon, que son attachement pour Ellen fut très-tendre, néanmoins, dans les rapports de la vie journalière, elle ne pouvait quelquefois s'empêcher de s'apercevoir qu'elle lui causait beaucoup de gêne et d'embarras au déclin de sa vie.

Elle exprima alors le désir de faire une visite de quelques jours à Caroline et à M. Allenham, qui l'avaient engagée à compléter la guérison de la petite Agnès en essayant un changement d'air. Elle savait que Caroline, toujours affectueuse, se prêtait volontiers à toute espèce de projet qui lui promettait un moment de consolation, et si M. Allenham y consentait, elle ne pouvait avoir un appui et une sanction plus respectables.

Caroline, ainsi qu'elle s'y était attendue, lui montra encore dans cette occasion tout son bon naturel, et M. Allenham ne désapprouva point son projet. Il vit qu'elle était dans un tel état d'agitation, qu'elle était si cruellement tourmentée de la pensée que, si les enfants étaient malades, elle ne serait pas informée de leur maladie, qu'ils pourraient être mourants sans qu'elle en eût le moindre soupçon, qu'il conclut sérieusement qu'il fallait que l'esprit d'Ellen fut tranquillisé sur ce point. Cependant il exigea la promesse de ne point se faire connaître à eux; car, si cette démarche parvenait jamais à la connaissance de Cresford, il pourrait les enlever et les cacher dans quelque lieu où elle n'aurait aucun moyen d'avoir de leurs nouvelles et d'entendre parler d'eux; qu'enfin, à tout événement, ce serait un tort d'exciter la curiosité, des regrets inutiles ou une sensibilité prématurée chez les enfants; qu'il fallait se garder surtout de l'accoutumer au mystère et à la dissimulation. Elle sentit la justesse de ces observations; tout ce qu'elle demanda fut qu'on lui permit de se déguiser sous les habits de la jeune fille qui la servait, et de se promener dans la rue voisine de celle où demeuraient ses enfants, jusqu'à ce qu'elle les eût vus passer une fois, gaies et joyeux, et dans toute la plénitude de la santé.

Ils partirent tous les trois pour Londres, selon le désir qu'elle avait si vivement exprimé. Ellen et Caroline s'habillèrent de la manière la plus simple, et Ellen promit solennellement à M. Allenham de ne rien hasarder qui pût la faire reconnaître. Elles entrèrent dans une boutique, presque vis-à-vis de la maison que les enfants habitaient. Mistress Allenham se montra fort occupée de marchander du fil, des rubans et des passanteries, pendant qu'Ellen se tenait près de la porte, en évitant de se mettre en évidence, épiant avec la plus vive émotion et avec des yeux troubles par l'anxiété les fenêtres et la porte de la maison.

Au bout de quelque temps, une fenêtre à châssis se releva, et elle vit sa petite Caroline courir sur le balcon. Cette enfant avait l'air de la fraîcheur, de la santé mêmes; ses cheveux blonds retombaient à profusion sur ses épaules en boucles dorées; ses yeux rieurs étincelaient de gaieté; ses joues avaient l'éclat des roses du printemps; c'était bien la petite blonde dans lesquelles elle avait si souvent et avec tant d'amour passé ses doigts, ces yeux qu'elle avait si souvent couverts de caresses, ces joues qu'elle avait si souvent appuyées sur son sein!

Elle s'était engagée à ne rien faire qui pût attirer l'attention; elle tint sa parole. Mais une crainte soudaine vint s'emparer d'elle: où était Georges? pourquoi ne jouait-il point avec sa sœur? Était-il malade? Il lui fut impossible dès ce moment de s'occuper davantage des grâces de Caroline, tant elle était alarmée pour son fils. George, si vil si gai, si turbulent même, qui pouvait le retenir dans la maison? Ce doute était trop cruel pour qu'elle l'eût supporté longtemps sans se trahir. Elle s'était presque décidée à demander aux maîtres de la boutique, du ton le plus indifférent qu'elle pourrait affecter, s'ils avaient vu dernièrement le petit garçon qui demeurait dans la maison du côté opposé. Elle s'était approchée de mistress Allenham et avait saisi son bras dans une terreur muette, quand elle vit George paraître un moment à la fenêtre et faire signe à sa sœur de rentrer. Elle respira; et, s'asseyant pendant quelques instants, elle redevenait bientôt entièrement maîtresse d'elle-même. Mistress Allenham s'était retournée en attachant sur elle un regard inquiet et interrogateur. "Ce n'est rien, murmura Ellen à voix basse; tout va bien maintenant."

—Etes-vous prête à partir? demanda Caroline. —Oh! non! attendez encore quelques instants.

Caroline, ainsi qu'elle s'y était attendue, lui montra encore dans cette occasion tout son bon naturel, et M. Allenham ne désapprouva point son projet. Il vit qu'elle était dans un tel état d'agitation, qu'elle était si cruellement tourmentée de la pensée que, si les enfants étaient malades, elle ne serait pas informée de leur maladie, qu'ils pourraient être mourants sans qu'elle en eût le moindre soupçon, qu'il conclut sérieusement qu'il fallait que l'esprit d'Ellen fut tranquillisé sur ce point. Cependant il exigea la promesse de ne point se faire connaître à eux; car, si cette démarche parvenait jamais à la connaissance de Cresford, il pourrait les enlever et les cacher dans quelque lieu où elle n'aurait aucun moyen d'avoir de leurs nouvelles et d'entendre parler d'eux; qu'enfin, à tout événement, ce serait un tort d'exciter la curiosité, des regrets inutiles ou une sensibilité prématurée chez les enfants; qu'il fallait se garder surtout de l'accoutumer au mystère et à la dissimulation. Elle sentit la justesse de ces observations; tout ce qu'elle demanda fut qu'on lui permit de se déguiser sous les habits de la jeune fille qui la servait, et de se promener dans la rue voisine de celle où demeuraient ses enfants, jusqu'à ce qu'elle les eût vus passer une fois, gaies et joyeux, et dans toute la plénitude de la santé.

Ils partirent tous les trois pour Londres, selon le désir qu'elle avait si vivement exprimé. Ellen et Caroline s'habillèrent de la manière la plus simple, et Ellen promit solennellement à M. Allenham de ne rien hasarder qui pût la faire reconnaître. Elles entrèrent dans une boutique, presque vis-à-vis de la maison que les enfants habitaient. Mistress Allenham se montra fort occupée de marchander du fil, des rubans et des passanteries, pendant qu'Ellen se tenait près de la porte, en évitant de se mettre en évidence, épiant avec la plus vive émotion et avec des yeux troubles par l'anxiété les fenêtres et la porte de la maison.

Au bout de quelque temps, une fenêtre à châssis se releva, et elle vit sa petite Caroline courir sur le balcon. Cette enfant avait l'air de la fraîcheur, de la santé mêmes; ses cheveux blonds retombaient à profusion sur ses épaules en boucles dorées; ses yeux rieurs étincelaient de gaieté; ses joues avaient l'éclat des roses du printemps; c'était bien la petite blonde dans lesquelles elle avait si souvent et avec tant d'amour passé ses doigts, ces yeux qu'elle avait si souvent couverts de caresses, ces joues qu'elle avait si souvent appuyées sur son sein!

Elle s'était engagée à ne rien faire qui pût attirer l'attention; elle tint sa parole. Mais une crainte soudaine vint s'emparer d'elle: où était Georges? pourquoi ne jouait-il point avec sa sœur? Était-il malade? Il lui fut impossible dès ce moment de s'occuper davantage des grâces de Caroline, tant elle était alarmée pour son fils. George, si vil si gai, si turbulent même, qui pouvait le retenir dans la maison? Ce doute était trop cruel pour qu'elle l'eût supporté longtemps sans se trahir. Elle s'était presque décidée à demander aux maîtres de la boutique, du ton le plus indifférent qu'elle pourrait affecter, s'ils avaient vu dernièrement le petit garçon qui demeurait dans la maison du côté opposé. Elle s'était approchée de mistress Allenham et avait saisi son bras dans une terreur muette, quand elle vit George paraître un moment à la fenêtre et faire signe à sa sœur de rentrer. Elle respira; et, s'asseyant pendant quelques instants, elle redevenait bientôt entièrement maîtresse d'elle-même. Mistress Allenham s'était retournée en attachant sur elle un regard inquiet et interrogateur. "Ce n'est rien, murmura Ellen à voix basse; tout va bien maintenant."

—Etes-vous prête à partir? demanda Caroline. —Oh! non! attendez encore quelques instants.

Elle retourna à la porte pour regarder encore une fois la maison qui renfermait ses enfants. Tout était tranquille. On n'apercevait plus personne à la fenêtre. À la fin, Caroline ne trouvant plus à faire d'autres emplettes, elles sortirent de la boutique. Au même instant la porte de la maison opposée s'ouvrit, et les deux enfants aux visages roses, aux formes gracieuses, aux fronts radieux, franchirent en bondissant les degrés qui les séparaient du trottoir. Ellen s'arrêta en tremblant et les suivit des yeux aussi longtemps qu'elle put les voir. Ils passèrent auprès d'elle, joyeux et animés, sans la reconnaître, tenant chacun une main de la bonne vieille gouvernante et sautant avec l'innocente gaieté de leur âge. Ellen s'abstint scrupuleusement de faire le moindre signe, le moindre mouvement qui pût exciter l'attention, et tourna ses pas vers la demeure passagère où elle était descendue avec ses compagnons de voyage. Elle se sentait plus rassurée, plus calme; mais telle est l'inconscience du cœur humain que, malgré son désir ardent de savoir que ses enfants fussent heureux, elle éprouvait un sentiment pénible à l'idée qu'ils pouvaient l'être sans elle. En même temps qu'elle souhaitait que la joie fût dans leurs jeunes cœurs, elle ne pouvait songer sans amertume que ses enfants croîtraient sans amour pour elle, sans conserver d'elle le moindre souvenir.

Si de telles pensées traversaient son esprit, elles ne furent point exprimées par des mots. Elle déclara qu'elle était satisfaite, et on reprit le chemin de Longbury. C'était là qu'elle avait vu Algernon pour la première fois; c'était là que pour la première fois il lui avait parlé de son amour; c'était là qu'elle s'était (comme elle le croyait alors) unie à lui par des liens que la mort seule pouvait briser.

Depuis le jugement du procès, Cresford avait insisté pour qu'elle reçut de lui une pension. Elle ne l'avait acceptée qu'avec répugnance; mais il avait été en de nouvelles fureurs à la pensée qu'elle fût redevable du moindre secours à Hamilton. Le capitaine Wareham, d'un autre côté, quoiqu'il eût toute la bonne volonté de soutenir Ellen, n'en avait pas les moyens, et cette dernière sentant que ses chagrins contribuaient à attrister son père et à répandre une teinte sombre sur la jeunesse de Mathilde, se retira dans une très-petite maison à peu de distance de la ville. Elle y vécut dans la plus profonde retraite, cherchant ses consolations dans l'accomplissement du petit nombre de devoirs qu'il lui restait à remplir, son dévouement pour son enfant et le soin des pauvres qui se trouvaient autour d'elle. Son seul amusement consistait dans la culture des fleurs de son petit jardin.

Les paysans du voisinage avaient hâte à la regarder comme leur protectrice, et s'adressaient à elle dans toutes les occasions où ils avaient besoin d'assistance. Ellen s'était pénétrée des opinions d'Algernon sur les maux qui naissent d'une charité

pratiquée sans discernement, et elle s'appliquait à régler la somme de manière à ne point récompenser les paresseux et les négligents, pendant que les pauvres laborieux et satisfaits d'une vie frugale étaient oubliés ou négligés. Il lui semblait qu'en étudiant à placer ses bienfaits conformément à ses principes elle agissait en quelque sorte d'après les desirs d'Algeron. Si elle réussissait complètement à faire un bien réel, c'est une tout autre question, car la tâche est difficile; mais elle réussissait du moins à se faire aimer par les meilleurs d'entre ses pauvres voisins, quoiqu'elle fût de temps en temps trompée par quelques-uns des plus mauvais.

CANADA.

QUÉBEC, 24 JUIN, 1848.

LE NAVY ET LE BAS-CANADA.

Les moyens de discussion employés par le Canadien sont si peu dignes, si peu honnêtes, si dégoutants, que si la question de la réforme électorale n'était pas aussi importante qu'elle l'est, nous laisserions se battre tout seul un adversaire qui ne veut, qui ne peut triompher qu'à l'aide des préjugés les plus bas de la pauvre humanité. Mais qu'il ne craigne pas, nous connaissons trop l'importance de notre devoir pour ne pas le suivre partout, dans les sinistres et les plus tortueuses des sophismes et de ses mauvais instincts. Tant que la chose nous est personnelle, nous faisons peu d'attention aux injures et à la boue qu'on nous jette ou qu'on nous fait jeter à la figure par des agents de bas étage; mais quand les grands intérêts du pays sont en jeu et qu'ils pourraient être gravement compromis par le dévergondage de quelques diaboliques extrémistes, nous concevons que nous n'avons pas le droit de garder le silence; que c'est une obligation impérieuse et sacrée pour nous de prendre la plume sans nous occuper des haines, et des colères de bureau qui bourdonnent autour de nous.

Jusqu'ici le Canadien a eu le patriotisme de ne pas donner un fait, un chiffre, un raisonnement pour justifier sa position; et pour rendre ce patriotisme plus sentimental et plus acceptable sur le pays, il affirme que nous avons argumenté sur des suppositions. Quelles sont donc ces suppositions? Les chiffres officiels des populations des deux provinces depuis 1814 pour le Haut, et 1825 pour le Bas-Canada, jusqu'en 1845 pour le premier et 1844 pour le second. Ce sont là nos suppositions, des chiffres que le Canadien n'aurait jamais le courage de nier, et qu'il nierait s'il le pouvait avec l'espérance d'être cru. Mais laissons le Canadien, se faire entendre dans son propre langage afin qu'il ne nous accuse pas de travestir ce qu'il appelle, lui, "la justice, le bon sens" et l'intérêt du "pays."

"Nous ferons seulement remarquer que ce qui prouve que le Journal veut abaisser réellement le Bas-Canada devant le Haut, c'est que tout en saisissant jusqu'à des suppositions comme il l'avoue pour démontrer que la population de la section supérieure de la province est plus considérable que la nôtre, il ne fait aucune mention d'une circonstance importante que tout le monde admet et qu'il n'eût pas dû perdre de vue si sa tâche eût été aussi patriotique qu'il le dit, c'est-à-dire l'imperfection notoire des recensements du Bas-Canada. Nous avons eu l'occasion, hier, de voir avec quelle répugnance presque invincible les habitants même de notre ville fournissent des renseignements sur leurs familles pour un objet connu comme l'est, "leurs familles pour un objet connu comme l'est, par exemple, un rôle de miliciens, et nous pouvons nous faire une idée de ce qui doit se passer dans les campagnes lorsqu'on demande des chiffres exacts sur tant d'objets divers et si propres à faire naître le soupçon! Le Journal s'est bien gardé de faire entrer en ligne de compte ce fait qui eût pu diminuer la force de ses raisonnements et militer en faveur du Bas-Canada. Or, un article éditorial du rédacteur-en-chef doit avoir à ses yeux, plus d'importance que le pays même tout entier. Cela est connu."

Nous ne mettons pas, suivant lui, en ligne de compte les incorrections du recensement de 1844, et l'imperfection notoire du recensement du Bas-Canada. Supposons que cette imperfection soit telle qu'elle diminue considérablement le chiffre réel de la population du Bas-Canada, quel moyen avez-vous de remédier à ce grave inconvénient, si comme vous dites, vous avez remarqué mardi, "avec quelle répugnance presque invincible les habitants même de notre ville fournissent des renseignements sur leurs familles pour un objet connu comme l'est, par exemple, un rôle de miliciens, et qu'il n'a pu se faire une idée de ce qui doit se passer dans les campagnes lorsqu'on demande des chiffres exacts sur tant d'objets divers et si propres à faire naître le soupçon!" Quel moyen, encore une fois, avez-vous de remédier à ce mal existant encore? ou vous devez savoir que dans le cas où votre thèse viendrait en chambre sous forme de proposition ministérielle, on ne prendrait pas vos assertions comme la base de la loi nouvelle, il faudrait des chiffres et des chiffres officiels. Ces considérations sont plus importantes aux yeux du pays que les assertions vagues du Canadien et doivent être mises en ligne de compte par le pays, en préférence au patriotisme des préjugés et de la démagogie.

Le Canadien nous accuse de lui faire dire ce qu'il n'a point dit. En supposant même qu'il ait voulu simplement dire que le Haut-Canada arrive à l'époque où l'accroissement de sa population ne suivra plus une progression aussi rapide, il n'est pas encore d'accord avec la vérité et avec l'histoire de la colonisation des pays de l'ouest. Ce qui prouve qu'il est loin de la vérité, c'est que la population du Haut-Canada a augmenté de plus de 126,000 en trois années seulement, c'est-à-dire de 1842 à 1845; et l'émigration de l'année dernière pour accélérer cette progression a presque triple celle des années précédentes. Ce qui prouve que nous ne sommes pas loin de la vérité en acceptant pour base de l'accroissement actuel de la population du Haut-Canada, l'accroissement de cette même population de 1829 à 1842, et que M. Ryerson n'est pas un trop maladroite appréciateur à l'aide de certaines données positives, c'est que si l'on prend ensuite pour base l'accroissement de la population de 1842 à 1845, on arrive à peu près au même résultat pour 1855 que si on avait calculé sur l'accroissement de 1829 à 1842. Ainsi en prenant pour 1829, le chiffre rond de 200,000 et pour 1842 de 500,000, et en supposant que la progression se continue la même jusqu'en 1855, on aura pour cette dernière année d'après un calcul basé sur la règle de trois, 1,250,000; c'est, dans ces 13 dernières années un accroissement dans le rapport de 2 à 5 comme dans les 13 années précédentes. D'un autre côté si, prenant pour 1842 le chiffre officiel de 506,035, et pour 1845 le chiffre quasi officiel de 632,570, on continue à compter par période de trois années, en prenant pour base de son calcul l'accroissement qui a eu lieu de 1842 à 1845, on a pour 1848 une population de 790,714; pour 1851 de 956,777 et pour 1854 de 1,157,715. Comme on le voit clairement ces deux calculs l'un allant jusqu'en 1855 et l'autre jusqu'en 1854, n'ont à peu de chose près la différence que peut apporter une période de 12 mois. Si ces chiffres sont incorrects, s'ils ne sont basés sur des données officielles incontestables, s'ils ne sont

justifiés par les résultats récents et connus de tous; enfin, si l'émigration qui gagne le Haut-Canada, par nos ports et par ceux des États-Unis ne vient largement à l'appui de la position que nous avons prise, nous sommes prêt à admettre que c'est le Canadien qui est patriotique et sensé en voulant une représentation basée sur la population. Si au contraire, on ne peut contester ni nos chiffres, ni nos calculs, ni le fait que le Haut-Canada offre encore de vastes territoires à l'exploitation de l'émigré, alors nous demandons humblement qu'il nous soit permis de partager pour le moins avec le Canadien le bon sens et l'amour de la patrie.

Si l'accroissement de la première époque, quel que rapide qu'il ait été, puisque 95,000 ont donné 198,440 en 15 ans de temps, n'a pas tant s'en faut égalé celui de la seconde époque, puisqu'en 13 ans, 198,440 ont donné 506,035, et qu'une portion notable de la troisième époque, trois années, a donné un accroissement de plus de 126,000, ne peut-on pas affirmer que pour cette troisième époque du moins, la progression sera la même?

Maintenant quel est celui qui aime le plus son pays? Celui qui a le courage de lui dire la vérité pour lui épargner un malheur, qu'il peut éviter par les forces de la constitution, ou celui qui lui cache pour le flatter jusqu'au moment où il ne sera plus temps de réparer le mal qu'on lui aura fait en le poussant dans une fausse voie?

Le Canadien est plus fertile en accusations et en insinuations qu'en preuves et en raisonnements. Il veut cordialement que chaque article de notre part "soit un pas dans la voie rétrograde;" et comment le prouve-t-il. "On l'a vu trouver bon, c'est-à-dire passable, l'acte d'Union qui, suivant lui, va être notre sauve-garde." Qui est-ce qui comprend ce langage incohérent, bon c'est-à-dire passable, l'acte etc. "Puis il a combattu la question du rappel de cet acte." Nous avons combattu l'agitation immédiate du rappel de cet acte, et le Canadien, après bien des tâtonnements, bien des hésitations, est venu, dans un article de trois colonnes, combattre comme nous l'agitation immédiate du rappel; donc le Canadien est un rétrograde. N'est-il pas plutôt raisonnable de penser que ce journal, et nous par la vérité qu'il ne s'attendait pas de rencontrer si frappante et si lumineuse, est comme le vaisseau abandonné à la vague houleuse, sans gouvernail et sans pilote, allant et revenant pour se retrouver toujours au même point, mais sur des récifs. Il reproche à son adversaire ce qu'il vient de faire lui-même soit, sans doute, parce qu'il manque ou qu'il a la bouhémie de croire que ses lecteurs sont eux-mêmes dépourvus de cette utile faculté, la remémorance. Il dit avec vérité (et c'est à peu près la seule fois qu'il ne ment pas aux faits) que nous ne voulons pas de la réforme électorale basée sur la représentation. Mais le pays sait assez nos raisons pour cela, il sait assez pourquoi nous ne voulons pas donner au Haut-Canada plus de représentants qu'au Bas-Canada, dans l'Assemblée législative; et il ne nous blâmera pas pour lui avoir fait connaître sa véritable position vis-à-vis de sa sœur province.

Quant au programme du "comité constitutionnel" de la réforme et du progrès, nous persistons à dire que nous ne l'avons pas abandonné; puisque nous tenons plus que le Canadien probablement à la réforme électorale qui produirait un bien réel pour le Bas-Canada, à cette réforme qui ne donnerait pas une majorité au Haut-Canada, mais qui augmenterait le nombre de ses amis dans le Haut-Canada, et qui doublerait sa force dans le Bas-Canada, par la division des grands comtes canadiens-français. Si c'est là être rétrograde, nous le sommes à ce prix, nous le sommes jusqu'au dévouement du sacrifice, nous le sommes jusqu'au patriotisme de l'abnégation, jusqu'à la soumission aux haines individuelles et aux préjugés collectifs les plus funestes et les plus fanatiques. N'est-il pas ridicule, souverainement ridicule, de prétendre qu'il faille tenir à un programme quelconque si on s'aperçoit qu'il est faux et même funeste dans ses suites. O mon pays, malheur à toi, s'il faut que tu perisses parce qu'on a eu le malheur d'adopter un programme qui t'es funeste. Ce n'est pas beaucoup montrer d'intelligence que de ne pas vouloir revenir sur ses erreurs surtout quand on y persiste tant on peut faire tant de mal à son pays! Nous attendons d'autres arguments de la part du Canadien.

Tant que les arguments, les faits et les chiffres de l'Avenir ne seront toujours que dans l'Avenir, et tant qu'il n'aura rien autre chose que des accusations de sentiment plus ou moins patriotique à offrir en faveur de sa manière de voir sur la réforme électorale, ce sera peine et temps perdus que de discuter avec lui. Il croit, est initié d'hier à la science des sociétés, que le Haut-Canada n'aurait pas connu sa force numérique si on ne lui avait pas dit, et qu'il eût consenti à une loi aussi importante que la réforme parlementaire sans mesurer ses forces actuelles et ses éléments d'avenir. Pour croire à une pareille naïveté il faut être aussi sentimental et aussi peu pratique que l'Avenir.

L'Avenir s'imagine que si nous avions fait connaître nos opinions sur le rappel de l'Union et sur la réforme électorale avant l'élection générale nous n'aurions pas été élu; et, s'efforçant de vouloir faire de l'ironie, il assure que le rédacteur du Journal eût été fait orateur de la chambre pour ses découvertes. Allons donc, c'est trop de malice à la fois. Toutes les brillantes intelligences de l'Avenir exploitent largement le champ de la politique et de la patrie; ils le labourent dans toutes les directions pour y jeter la semence de leurs admirables doctrines, l'on verra si l'élection prochaine se fera dans les sens de leurs goûts et de leurs opinions. Nous savons déjà par une récente expérience ici et à Saint-Marc, et un avenir très prochain trouvera plus encore combien le peuple est rassasié de ces faiseurs de phrases, de ces hommes aux grands sentiments qui l'ont poussé aux idées extrêmes et qui l'ont laissé sans guide et sans défense sur le champ de la lutte, au moment de l'orage. Nul n'est aussi puissant que ces grands déclamateurs pour exprimer l'amour de la patrie et pour surexciter les préjugés et les passions ardentes; mais au moment de l'action, quand vient l'application pratique de leurs idées, ils se sont évanouis comme ces nuages noirs qui mènent un instant à l'ondoyer le sol, mais que le vent chasse et dissipe. Quant à la place de l'orateur de la chambre, il est probable que si on l'avait donnée, l'année dernière, au patron de l'Avenir, on n'aurait entendu parler ni du rappel de l'acte d'Union, ni de la réforme électorale, ni des accusations contre les ministres pour n'avoir pas prolongé la session dernière au désir d'un seul homme ambitieux de pérorer et de dominer.

Il paraît certain que l'honorable Do Sales Latérière qui avait d'abord accepté la place de député-adjutant-général, y a renoncé parce que, pour la garder il lui fallait renoncer à son siège de député du Saguenay dans la chambre. Le pays regrettera infiniment que ses engagements et ses obligations vis-à-vis de ses constitués n'aient placé dans la nécessité de prendre cette détermination en autant que ses services comme adjutant-général eussent été inappréciables. Nous ne pouvons cependant que respecter les scrupules et les motifs d'un homme comme M. Latérière qui ne se croit pas en droit d'abandonner son comté, dans les circonstances où il se trouve placé, et qui fait taire

toute autre considération devant ce qu'il croit être son devoir et ses obligations sacrées.

Mais d'un autre côté, il est impossible de blâmer l'administration de respecter la loi, non seulement dans sa lettre, mais plus encore dans son esprit, et de renoncer à la satisfaction de placer à la tête de la milice du Bas-Canada un homme aussi sûr et aussi indépendant de caractère que l'est l'honorable député du Saguenay, lorsque les conditions d'acceptation sont incompatibles avec l'idée de gouvernement que s'est faite cette administration en prenant les rênes du pouvoir. Combien l'opposition libérale n'a-t-elle pas reproché aux hommes de la dernière administration, soit de violer directement la loi, soit de la violer indirectement, ou en en changeant ou en en travestissant l'esprit le plus pur! Convient-il à la présente administration que laquelle il y a assez de plaintes imaginaires, répétées à satiété, tant par ses amis déçus que par ses ennemis étourdis par la défiance, de profiter de l'oubli d'un mot dans une loi, pour la violer sans scrupule. De plus, M. Papineau et d'autres ont trouvé qu'il y avait trop de fonctionnaires publics dans la chambre et que la proportion des membres salariés était telle qu'elle entamait fortement l'indépendance de la chambre; et ne diraient-ils pas si le gouvernement profitait d'un pareil oubli pour augmenter encore cette proportion, lorsqu'on voit surtout que, en vertu de la loi de l'indépendance du parlement, les sous-secrétaires provinciaux peuvent être dans la chambre.

Il y a encore une autre considération importante à faire connaître celle-ci. Aujourd'hui l'administration est libérale; aujourd'hui l'administration est pour le pays, demain elle pourra être contre le pays. En supposant qu'un événement imprévu amène la dissolution du présent ministère, dans quelle position se trouverait tout à coup le chef de la milice l'on se trouve dans un fonctionnaire politique, c'est-à-dire dans la nécessité de résigner sa charge ou d'appuyer le nouveau ministère. Si l'adjutant-général était un homme comme M. Latérière ou M. Tache, on sait ce qu'il ferait, on sait qu'il résignerait sa charge publique, pour rester intégré à son siège de député, mais le pays n'aurait perdu un serviteur efficace, précisément là où la permanence est utile; une influence benigne, précisément là où nous en avons le plus de besoin, inévitables de la mauvaise administration dans ce département. On change bien le chef de la milice, mais on respecte ses fautes qui sont ses actes, et jusqu'à ses iniquités.

Nous ne pouvons que réitérer en terminant les expressions de regret que font éprouver à bien du monde la détermination prise par notre honorable ami, M. Latérière.

Dans notre numéro de mardi, en parlant des efforts que fait l'administration pour coloniser les townships, nous avons oublié le fait le plus saillant et qui recommande davantage cette œuvre patriotique; nous avons oublié de mentionner que l'administration offre de donner gratis 50 acres de terre à toute personne ayant 21 ans ou plus, qui voudra s'établir sur les terres de la couronne, si l'on compte d'après la valeur posée par le gouvernement même, et plus de £20 si on estime ces terres d'après le prix fixé par les propriétaires particuliers de terres dans les mêmes localités.

Les œufs se vendaient sur le marché de la haute-ville, ce matin, 15 sous la douzaine; les fèves, 12 sous la mesure de pinte; pommes de terre, 3 schellings et demi le minot; tourtes, un œuf la douzaine; porc frais, 11 et 12 sous la livre; beurre frais, 18 sous la livre; avoine, 3 schellings et demi le minot; sucre, 7 sous la livre; raves, 2 sous la botte.

Jedi, jour de la Fête-Dieu, la procession a eu lieu magnifique comme d'ordinaire, dans l'intérieur de l'Eglise métropolitaine. Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, malgré son grand âge, annonçait une vigueur surprenante, et portait avec majesté le Saint Sacrement.

Son Excellence est partie de Montréal, mercredi soir, et est arrivée le jour suivant à Grosse-Isle, en prenant passage dans le Saint-Pierre, à partir du port de Québec. Son Excellence qui semble avoir pris l'incognito à dessein pour faire ce voyage, est arrivée à la Station à l'improviste, pendant que le prêtre catholique disait la messe. Elle est immédiatement montée dans la voiture du missionnaire catholique que l'on s'est empressé d'atteler, et elle a fait le tour de l'Isle, en visitant les différents hôpitaux, les livres, etc., et a été satisfaite, nous dit-on, de la bonne tenue de tout le département.

Le costume de Son Excellence était celui d'un homme d'affaires. Son Excellence est remontée vers 4 heures de Grosse-Isle, et s'est embarquée à bord du John Munn, pour le siège du gouvernement. Le seul aide-de-camp qu'eût lord Elgin à sa suite, était le lord Mark Kerr.

Le rapport officiel de Grosse-Isle, pour la journée du 22, ne constate aucun décès! Ce qui est fort contradictoire avec la version de certains journaux qui jetaient les hauts cris sur un prétendu état de choses alarmant à Grosse-Isle, et dont les autorités voulaient faire un mystère, selon ces mêmes journaux.

ACCIDENT.—Un homme du nom d'Etienne Vallière, a été tué par la foudre, samedi soir, à Ste. Marguerite, comté Dorchester, en revenant de Québec; son cheval a été également tué. Une femme du nom d'Angèle Brousseau qui était assise dans la même voiture, que Vallière, a été grièvement blessée et on désespère de la sauver.

M. le Rédacteur, Il nous répugne beaucoup de revenir sur un sujet devenu passablement ennuyeux, mais l'écrit de votre correspondant M. F.... motive, nous croyons, suffisamment la présente réponse. M. F.... signale d'abord une légère erreur typographique qui se serait glissée dans notre réponse à sa première correspondance. Il aurait dû ajouter, ce semble, pour votre propre satisfaction, que cette erreur ne s'est glissée que dans quelques numéros, et que vous vous êtes empressé de la corriger, aussitôt que vous vous en êtes aperçu.

Cela dit, M. F.... demande comment il devait résoudre le problème que nous avons pris la liberté de lui proposer; s'il devait supposer une progression arithmétique ou une progression géométrique, l'accroissement d'année en année ou de mois en mois? Il nous semble que, puisque nous ne le lui disions pas, c'était à lui à se décider là-dessus, quant à lui de donner les raisons pour lesquelles il agissait d'une manière ou d'une autre.

Le problème que M. F.... a proposé et que nous avons résolu était aussi susceptible de résultats différents, si l'on avait eu égard à certaines suppositions que l'on pouvait faire. Mais sans nous arrêter

à chercher des difficultés au problème, nous l'avons résolu de la manière la plus simple et nous en avons donné la solution la plus franchement et la plus clairement qu'il nous a été possible.

M. F.... en disant que les problèmes par nous proposés ne sont pas du nombre de ceux qu'on peut résoudre au moyen des formules ordinaires, fut un avançé qui est pour le moins bien étonnant. Au reste nous savons fort bien que si l'on insère 62 moyens entre deux extrêmes ou si l'on en insère 72, on obtient des résultats différents; et si M. F.... a voulu prouver qu'avec de tels calculs on ne peut arriver à des résultats exacts à une personne près, il peut être certain que personne ne le contredira; nous le croyons facilement, et le dispensons en conséquence bien volontiers de la démonstration mathématique basée sur le calcul des logarithmes dont il nous menace.

M. F.... s'est fatigué plusieurs fois à chercher quelle pouvait être notre intention en proposant les problèmes en question. C'est avec un profond regret que nous nous voyons dans l'obligation de dire qu'il a perdu ses peines en cherchant des raisons beaucoup plus loin qu'il ne le fallait. Voici tout simplement notre intention: d'abord, M. le Rédacteur, nous avons cru qu'une question qui avait pour but de chercher si d'après le recensement de 1844, la population du Bas-Canada avait augmenté aussi rapidement depuis le recensement précédent, qu'entre 1825 et 1831, serait très-intéressante pour le plupart de vos lecteurs. Ensuite nous voulions montrer par cet exemple que certaines parties des mathématiques, les logarithmes par exemple, sont plus utiles et plus pratiques qu'on ne le croit généralement.

Malgré toutes les difficultés qu'a dû vaincre M. F.... pour résoudre le problème tel que proposé, il répond enfin à une des trois questions que nous lui avions posées. Nous ne savons pourquoi il n'a pas répondu aux deux autres. Le chiffre qu'il trouve pour la population en 1844 (770,613) est, dit-il, le vrai, un peu au-dessus de celui donné par le recensement. Peut-être M. F.... ignore-t-il que ce dernier chiffre est de 690,782; ce qui fait, comme on le voit, une petite différence de 79,831! D'ailleurs ce chiffre que M. F.... trouve ici, si peu adhérent, quelques lignes plus haut, il le trouve également au-dessus du recensement. Nous n'entreprendrions pas de le concilier avec lui-même. Comme M. F.... fait une espèce de mystère de la manière qu'il a suivie, il nous est difficile d'apprécier l'exactitude de son résultat.

De ce que le résultat donné par le calcul ne s'accorde pas avec le recensement, M. F.... conclut qu'on ne doit pas se fier au calcul. Nous, nous concluons plus naturellement que le recensement est mal fait, ou bien nous assignons des causes incontestables à une diminution aussi considérable, ou plutôt, nous ferions l'un et l'autre; ainsi-nous dirions.

Mais passons aux objections sérieuses de M. F.... Les choléras de 1832 et 1834, la famine de 1835, les troubles de 1837 et 1838, la diminution dans le nombre des émigrés qui se fixent dans le pays, telles sont les raisons par lesquelles M. F.... pense expliquer la différence du chiffre donné par le recensement d'avec celui qui résulte de ses calculs.

1°. Les deux choléras n'ont enlevé dans Québec que 3,724 personnes, parmi lesquelles beaucoup d'étrangers; 10,000 pour tout le pays est donc un nombre approchant de la vérité.

2°. La famine de 1835: de grâce, où M. F.... a-t-il découvert un grand nombre de personnes soient mortes de faim en Canada en 1835?

3°. M. F.... croit-il que les troubles aient enlevé au pays plus de mille personnes? Nous admettons bien que l'accroissement de la population a dû être diminué par les choléras et les troubles, mais nous pas autant que M. F.... paraît le croire, ou plutôt nous ferions l'un et l'autre; ainsi nous dirions que la différence des deux chiffres est due en partie à l'inexactitude du recensement et en partie à d'autres causes dont la principale selon nous (et que nous a passées M. F....) serait la diminution dans le nombre des mariages; diminution qui lieu, dit-on, dans la plupart des paroisses depuis quelques années et qui résulte du morcellement du bien paternel entre tous les enfants de la famille.

4°. Enfin M. F.... prétend que l'immigration s'est moins fixée dans le Bas-Canada depuis 1831 qu' auparavant. C'est là un avançé bien gratuit de sa part, que nous ne nous en préoccupons que si elle a été solidement prouvée.

M. F.... paraît nous poser certaines questions. En y pensant, il s'apercevra qu'il change de rôle et que c'est à lui à répondre aux demandes que nous lui avons faites.

En terminant, nous ferons remarquer à M. F.... que la liberté qu'il a prise de désigner certaines personnes, qu'il n'avait aucun droit de nommer, et le ton général de sa lettre nous obligent à croire ici notre correspondance avec lui.

Agreez, M. le Rédacteur, l'expression de notre reconnaissance. QUELQUES JEUNES MATHÉMATIENS. 16 juin 1848.

Monsieur le Rédacteur, Un de vos correspondants de Montréal vous raconte l'autre jour que l'Institut Canadien est devenu un vrai club politique; il avait raison. L'Institut Canadien n'est plus et ne peut plus être à présent une institution purement littéraire et d'instruction mutuelle. Vous allez en juger par ce qui suit.

Votre correspondant vous avait écrit: "Le parti de l'Avenir a adressé des injures personnelles à quelques membres qui ont pris la chose d'une autre manière, de sorte que l'on s'est rendu sur le champ de Mars, et l'on a décidé la question "par une lutte à coups de poings." Eh bien, M. le Rédacteur, tout cela est vrai et strictement vrai, seulement votre correspondant aurait dû ajouter encore que deux membres seulement se sont battus en cette occasion. Il aurait dû ajouter encore que les partisans du champion de l'Avenir (qui entre parenthèse a eu le dessous) l'excitaient de toutes manières à se battre, et se rendirent sur le champ de Mars avec au moins les trois quarts des membres de l'Institut qui se trouvaient à l'assemblée ce soir-là, puis se rangèrent en cercle et assistèrent paisiblement à la lutte qui fut sanglante. Tout cela était le résultat de la politique que le parti de l'Avenir avait introduite dans l'Institut.

Hier soir, il y a eu une nouvelle assemblée de l'Institut, et dans cette séance, il a été question d'adopter le rapport du comité de régie de l'Institut (comité qui alors était entièrement composé des collaborateurs, des actionnaires et des partisans de l'Avenir.) Ce rapport portait que, vu que M. Cauchon, rédacteur en chef du Journal de Québec, refusait de donner le nom du correspondant qui lui avait écrit la correspondance (dont je parlais plus haut,) M. Cauchon fut déclaré n'être plus membre correspondant de l'Institut et que son journal cessât d'être un des organes de ce même Institut.

Comme vous pouvez bien le penser, la discussion a été chaude et animée, MM. Coursol, G. Ouinot, Loranger, Lato, Langevin, Delorme, Huston, et quelques autres prirent la défense de M. Cauchon. Ils représentèrent que jamais on ne devait condamner un homme sans l'entendre; que par conséquent si l'on voulait faire le procès à M. Cauchon, il fallait qu'il fut mis en demeure de s'expliquer

(comme membre de l'Institut, s'entend.) Ils ajoutèrent que ce n'était pas M. Cauchon qui devait être déclaré responsable de la dite correspondance, mais bien M. Augustin Côté qui est le gérant du Journal. Car, ajoutaient-ils, un Rédacteur est celui qui écrit, un Éditeur est celui qui est propriétaire et un Gérant est celui qui est la personne responsable. Ils écartèrent, à l'appui de ce raisonnement, la cause de Guy contre le Herald, et de l'affaire toute récente du Transcript, ou ce ne fut pas M. Floet qui fut condamné, mais bien le propriétaire qui était en même temps gérant. Ils allèrent plus loin encore, et demandèrent pourquoi on voulait en venir à des mesures de rigueur en cette occasion. Ils remarquèrent que la correspondance en question ne contenait aucun fait calomnieux, que ce n'était après tout que la pure et triste vérité. Rien de tout cela ne put faire. On avait résolu de punir le Rédacteur du Journal de Québec pour le patriotisme et l'indépendance qu'il a toujours montré, et voulait le punir, pour avoir écrit contre M. Papineau et toute sa clique de l'Avenir.

M. Jos. Papin (collaborateur de l'Avenir) prit donc la parole; ce fut lui qui proposa d'adopter le rapport. Il dit tout le contraire de ce que MM. Coursol, Loranger, etc., avaient dit, et prétendit que c'était M. Cauchon qui était responsable, et qu'il fallait l'exclure.

M. L. Labrèche-Viger (collaborateur de l'Avenir et ex-avant rédacteur de triste mémoire, de l'Aurore des Canadas) prit à son tour la parole. Il répéta ce qu'avait dit M. Papin, et prétendit, ainsi que M. Papin et plusieurs autres, que M. Cauchon aurait dû écrire à Montréal et prendre des informations au sujet de la correspondance en question, puis il entreprit d'amener la loi à son secours, et tenta de prouver que le Rédacteur du Journal, était aussi responsable des écrits que le directeur-gérant, ce qui prouve en faveur des connaissances légales du jeune avocat. Il termina par dire "qu'il fallait chasser M. Cauchon." Et les claqueurs tous gens de l'Avenir d'applaudir frénétiquement; c'était là la seule chose qu'ils comprennent.

M. Blanchette (avocat employé à la corporation, chaud partisan de l'Avenir et ultra-démocrate dans toute la force du terme) ne voulut pas qu'il fut dit que lui non plus ne parlait pas contre M. Cauchon, ne lui jetait pas la pierre durant son absence. Comme ses devanciers, il prit la contre-partie des discours prononcés par les défenseurs de M. Cauchon. Mais il ajouta ce qui n'avait pas encore été dit depuis le commencement de la séance; "qu'il était temps d'en finir avec cette affaire; que M. Cauchon devait être chassé; qu'il fallait chasser M. Cauchon." Et les claqueurs tous gens de l'Avenir d'applaudir frénétiquement; c'était là la seule chose qu'ils comprennent.

M. Blanchette (avocat employé à la corporation, chaud partisan de l'Avenir et ultra-démocrate dans toute la force du terme) ne voulut pas qu'il fut dit que lui non plus ne parlait pas contre M. Cauchon, ne lui jetait pas la pierre durant son absence. Comme ses devanciers, il prit la contre-partie des discours prononcés par les défenseurs de M. Cauchon. Mais il ajouta ce qui n'avait pas encore été dit depuis le commencement de la séance; "qu'il était temps d'en finir avec cette affaire; que M. Cauchon devait être chassé; qu'il fallait chasser M. Cauchon." Et les claqueurs tous gens de l'Avenir d'applaudir frénétiquement; c'était là la seule chose qu'ils comprennent.

Après au moins trois heures de débats, M. Loranger proposa seconde par M. Langevin: "que le rapport ne fut pas reçu." Cet amendement mis aux voix fut perdu par une division de 24 contre 26; je crois, après quoi, la motion principale mise aux voix fut emportée par une division de 24 contre 26 (ces chiffres ne sont peut-être pas tout-à-fait exacts, mais c'est à peu près là la différence des votes.) M. Papin proposa alors seconde par un autre que, conformément au Rapport, M. Cauchon fut déclaré n'être plus Membre-Correspondant de l'Institut et que son Journal cessât d'être l'organe de l'Institut. M. Coursol voulut encore essayer une fois d'arrêter l'Institut dans la fausse voie dans laquelle il était entré; mais ce fut inutile; on refusa de l'entendre, car on n'aime point les vérités, et l'on décida que la question serait mise aux voix sans discussion. Alors, M. Langevin proposa successivement, seconde par M. Loranger, et ensuite par M. Beaudry, les amendements suivants: "que l'Institut Canadien ne procède plus outre dans cette affaire;" que l'Institut déclare que la seule personne responsable de la correspondance en question, est M. Augustin Côté, et que l'Institut remette à huit jours à adopter contre ce Monsieur telles mesures qu'il jugera à propos;" que l'Institut remette à huit jours la considération ultérieure de toute cette affaire;" que l'Institut s'ajourne." Tous ces amendements ont été perdus par une division d'à peu près 22 contre 24. La motion principale, ayant alors été mise aux voix, a été emportée par la même division, les membres votant contre faisant leurs noms dans le registre.

M. Papin proposa ensuite que copie de cette dernière résolution soit transmise à M. Cauchon, Rédacteur en chef du Journal de Québec; ce qui a passé à l'unanimité. Alors M. Langevin a proposé seconde par M. Beaudry ou M. Loranger que les noms des membres votant contre la dite résolution soient transmis à M. Cauchon avec la dite résolution; ce qui passa à l'unanimité. Ceux qui ont voté pour ne firent pas la même demande, et par conséquent vous ne recevrez pas leurs noms officiellement; je ne hâte cependant de vous en mettre ici quelques uns, que voici: MM. Jos. Papin, L. Labrèche-Viger, N. P. W. Dorion, J. B. E. Dorion, Magnan, Blanchette, Ladlamme, A. Papineau, C. Papineau.

Comme vous le voyez, M. le Rédacteur, le prétexte en cette occasion était "l'honneur de l'Institut." Mais le vrai motif, la raison principale, c'était la politique. On a voulu faire un essai, faire un petit coup d'état. On s'est dit: "Chassons M. Cauchon; nous pourrions ainsi nous venger de la double défection que nous avons essayée à St. Maurice et à l'Élection de Québec." C'est une victoire que l'on a voulu remporter, mais on a en échange la gloire d'un acte arbitraire de plus pour nous, nous avons la un avant goût de ce que nous promettrait le parti Papineau ou l'Avenir. Si jamais il parvenait au pouvoir, ce serait de la proscription continuelle, et semblable à celle d'hier soir. Les Messieurs de l'Avenir ont ramené l'Institut dans le champ-clos de la politique; tant pis pour eux! Ils manquent par là aux engagements qu'ils avaient pris il y a huit jours en face de l'Institut; et tout cela, ils verront la conséquence de tout cela.

En attendant, M. le Rédacteur, soyez convaincu que tous les gens sensés sont avec vous et pour vous, et qu'il n'y a que l'Avenir et le petit parti Papineau contre vous. Je suppose bien que cette nouvelle ne fera que vous faire rire; car vraiment il n'y a rien de plus ridicule que la conduite des Messieurs de l'Avenir d'hier soir. Aussi je n'en ajoute pas davantage, et prends congé de vous, en vous priant d'excuser la longueur de cette communication, et en répétant avec tous vos amis: courage et Persévérance!

J'ai bien l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur, Votre serviteur dévoué,

UN MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. B. O'REILLY.—Nous avons le plaisir d'annoncer que M. Bernard O'Reilly, le missionnaire de Sherbrooke, a été invité à prêcher à la messe solennelle qui doit être célébrée le jour de la St. Jean-Baptiste à l'église paroissiale de cette ville.

M. MITCHELL.—La scène qui s'est passée au tribunal a été des plus tristes. La femme du condamné était auprès de lui; ses amis l'entouraient et lui ont pressé les mains. John Mitchell s'est comporté avec un courage enthousiaste, et ses adieux ont été un défi. On emmenait un mouvement dans la ville pour sa délivrance, mais il a été immédiatement emmené et mis à bord d'un bateau à vapeur qui est aussitôt parti.

Mercredi dernier, la Dame de Jos. Laurin, écuyer, M. P. P., a mis au monde une fille.

NAISSANCE.

Mercredi dernier, la Dame de Jos. Laurin, écuyer, M. P. P., a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

A la Baie St. Paul le 17 courant à cinq heures et demie du soir, Étienne Rousseau, Écr. capitaine de milice et Juge de Paix, à l'âge de 51 ans; il laisse une épouse inconsolable et huit enfants qui le regretteront longtemps, ainsi qu'un grand nombre de parents et d'amis dont il avait l'estime et la confiance. Conduit à la mort par une grande et douloureuse maladie soufflée avec un courage vaillamment chrétien, il vit approcher avec une résignation et une tranquillité que peut seule procurer une foi vive et entière dans les promesses d'un Dieu dont la miséricorde infinie égale la justice.

Ses obsèques ont eu lieu en présence d'un très grand nombre d'amis et une foule de paroissiens accourus à cette triste cérémonie pour témoigner leur respect à ce brave citoyen.



SOCIÉTÉ St. Jean-Baptiste.

FETE ANNIVERSAIRE. Programme de la Procession.

La Société St. Jean-Baptiste sortira en grande procession avec tous les drapeaux et les insignes, LUNDI le 26 juin courant, pour assister à la messe solennelle, qui sera chantée à NEUF heures dans l'église Cathédrale de Québec. Un Sermon sera prononcé par le Révérend Messire PROULX, prêtre de l'Archidiocèse. Une Messe de Mozart et d'Hayden sera chantée en musique par un chœur de Messieurs et de Dames, sous la direction de T. Mout, écuyer, organiste de la Cathédrale.

Les trois sections de la société se réuniront à 7 heures précises A. M. savoir: La section Notre-Dame, à l'Hôtel du Parlement, la section St. Jean, vis-à-vis l'École des Frères, la section St. Roch, chez M. Ches. Des.

L'ordre de la marche de la société sera comme suit. EN TÊTE UN LANCIER, Les élèves des Frères de la Doctrine Chrétienne, Les élèves du Séminaire de Québec.

La bande de musique la 93e Montagnard dressés (par l'obligeance du Colonel Sparks) La Bannière principale de la Société.

M. le Commissaire-ordonnateur, deux adjoints, et 4 Lanciers. L'Honorable président de la Société et les Honorables Prédécesseurs adjoints et trésorier général. Les officiers Généraux de la Société.

Le Comité de Régie en office. Les anciens Présidents, Présidents adjoints et anciens Vice-Présidents et anciens Officiers généraux de la Société générale.

La Bannière de la Section St. Jean avec Drapeaux et Lanciers. La Section St. Jean précédée des vice-présidents et officiers de la dite Section.

La Bannière de la Section St. Roch avec Drapeaux et Lanciers. La Section St. Roch précédée des Vice-Présidents et autres officiers de la dite Section.

La Bande Canadienne sous la direction de M. SAUVAGEAU. Le grand Drapeau Blanc de la Société, au milieu de la Procession avec Haches d'Armes et Lanciers.

La Bannière de la Section Notre-Dame avec Drapeaux et Lanciers. La Section Notre-Dame précédée des Vice-Présidents et autres Officiers de la Section.

La Presse, et le corps des Imprimeurs. Les Pompiers membres de la société.

La procession en partant débouchera par la Barrière St. Louis, et de là suivra les rues suivantes: St. Louis, d'Auteuil, Ste. Anne, où elle saluera Son Honneur le Maire de Québec, Ste. Ursule, St. Louis, Du Fort, Buade pour se rendre à l'église.

En partant de l'église, elle suivra les rues suivantes: La Fabrique, St. Jean, Grande rue St. Jean, rue St. Clair, d'Argillon, Ste. Geneviève, Côte d'Abraham, St. Valier, La Couronne, Desfontaines, St. Paul, St. Pierre, Somme-Fort, Escalier, La Montagne, la rue du Fort, Ste. Anne, où elle saluera la Société St. George, la Société St. André, à l'Hôtel St. George, à la rue St. Louis, où elle saluera le Président de la Société des Frères de la Doctrine Chrétienne, et le Président de la Société St. Patrick; et à la procession se réunira devant la maison de l'Honorable Président, où la Société se dispersera.

Les membres marcheront en silence, avec ordre, par rang de troupes. Chaque membre devra être muni de sa décoration. Personne ne doit s'éloigner des rangs avant la fin de la procession.

MM. les marchands et autres sont priés de fermer leurs magasins jusqu'à la fin de la procession, et les citoyens en général sont priés de laisser les rues où la procession passera. Il est fait défense expresse de tirer des armes à feu en signe de réjouissance lors du passage de la procession.

Par ordre, L. G. BAILLAIRGE, Commissaire-Ordonnateur, ULRIC J. TESSIER, Secrétaire-Archiviste, Québec, 23 juin 1848.

RAFFLE.

SELA RAFFLE par 100 souscripteurs et 4 piastres chaque, aussi tôt que la liste sera remplie: une paire de SUPERBES JUMENTS, dont l'une de 5 ans et l'autre de 6 ans. Une liste sera déposée à ce bureau. Québec, 24 juin, 1848.

Ventes par le Scherif.

AVIS public est par le présent donné que les Terres et Héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux enchères et lieux respectifs, tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux, sont par le présent requises de les faire connaître au Scherif, ou au sous-secrétaire de la Cour, afin de distraire, ou afin de charger, excepté dans les cas de Vendition Expans, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sous peine de déchéance au bureau du sous-secrétaire avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente; et les oppositions ains de conserver peuvent être faites en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'Ordre, Wit.

PLURIES FIERI FACIAS.

No. 705.— Antoine Charles Taschereau, de la paroisse de Ste. Marie, dans le comté de Beauce, dans le district de Québec, écuyer; contre Joel Billings, écuyer, de Chertsville, dans le comté de Kennebec, dans l'Etat de Maine, au des Etats Unis d'Amérique, commerçant, maintenant à la cité de Québec, avoué: "Un lot de terre, composé de lots numéros seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt-et-un, formant cinq cent quarante ares de terre situés dans l'établissement du chemin de Kennebec, rang Est d'Aubert, au nord; borné par devant au côté sud par la rivière du Loup, au nord à la profondeur de trente ares, au côté nord est au lot numéro vingt-deux, lot d'un nommé Patrick Daly, et au côté sud par un lot numéro quinze, lot de Jean Huppé, situé dans le comté de Dorechester, dans le district de Québec, avec maison et dépendances, et un vieux moulin à scie." Pour être vendu à mon bureau au palais de justice en la dite cité de Québec, le Douzième jour de Juin prochain, à Dix heures du matin. Le dit Bref rapportable le premier jour de Juillet prochain.

ALIAS FIERI FACIAS.

No. 1290.— Joseph Xavier Perrault, autrement appelé Joseph François Xavier Perrault de la cité de Québec, dans le district de Québec, écuyer, Greffier de la Paix, et autres; contre Augustin Vallancourt, de la paroisse de Charlebourg, dans le district de Québec, charpentier, à savoir: 1. Une terre située en la seigneurie de Beauport, formant partie du terrain qui est dans la première concession des terres situées au lieu appelé Waterloo Settlement; bornée en front par le Lac Duchesnay, et partie par la portion du lot appartenant à William Shadgett, et en profondeur par la ligne de la seconde concession joignant d'un côté au nord au lot numéro cinq, et d'autre côté au sud au lot numéro trois, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances de la dite terre. 2. Une autre terre située en la paroisse de Charlebourg, au lieu nommé la Côte St. Pierre ayant un demi arpent de front, sur vingt ares de profondeur; borné par devant au chemin de la Reine, et par derrière au bout de la dite profondeur aux terres des Messieurs du Séminaire de Québec, tenant d'un côté au nord à François Pénin, et d'autre côté à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Isidore, le Neufième jour de Mai prochain, à Dix heures du matin. Le dit Bref rapportable le premier jour de Juillet prochain.

FIERI FACIAS.

No. 1693.— Jean Baptiste Carrier, de la paroisse St. Henri, écuyer, marchand; contre Germain Martin, de la paroisse de St. Isidore, cultivateur, à savoir: "Un immeuble situé en la paroisse de St. Isidore, paroisse de St. Lambert, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; borné en front à la rive du Clavier, en profondeur au bout des trente arpents, d'un côté au nord à Louis Bruneau, et d'autre côté au sud à Christophe Caron, circonstances et dépendances. Sujet aux droits, devoirs et redevances stipulés et réservés par et en faveur du seigneur dans le contrat original d'achat à titre de cens." Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Isidore, le Neufième jour de Mai prochain, à Dix heures du matin. Le dit Bref rapportable le premier jour de Juillet prochain.

FIERI FACIAS.

No. 252.— Dame Lucie Gertrude Drapeau, veuve de feu Thomas Casault, de la cité de Québec, et autres; contre Jean Tremblay, de la Baie St. Paul, cultivateur, à savoir: "Deux arpents de terre de front, sur vingt arpents de profondeur, situés en la Baie St. Paul, en la seigneurie du Gouffre; borné par devant à la profondeur de cinquante-quatre arpents, partant de la rivière du Gouffre, et par derrière au bout de la dite profondeur, tenant au sud à Abraham Tremblay, ou ses représentants et au nord aux représentants Théodore Tremblay, avec tous les bâtiments qui peuvent se trouver dessus construits. Sujet aux droits, devoirs et redevances stipulés et réservés par et en faveur du seigneur dans l'acte original d'achat à titre de cens." Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de la Baie St. Paul, le Neufième jour de Mai prochain, à Dix heures du matin. Le dit Bref rapportable le premier jour de Juillet prochain.

Le "Boston Mercantile Journal" du 23 mars, 1846, cite la notice suivante au sujet du remède le plus populaire du jour: BAUME DE CERISES SAUVAGES.

Nous parlons avec éloges du Baume de Cerises Sauvages du Dr. Wistar, parce que nous croyons, d'après la connaissance personnelle que nous avons de cet article, que c'est un des meilleurs qui se vendent pour les maladies pour lesquelles on le recommande. Cette médecine venant d'une source aussi respectable, et étant soigneusement préparée par un médecin habile et expérimenté, est reçue par le public avec confiance. Son efficacité a été prouvée sans aucun des cas graves de maladie, et sa réputation s'est rapidement étendue. On en fait un grand usage dans toute l'étendue du pays, particulièrement dans les Etats du milieu et du Nord; et de forts témoignages venant de personnes intelligentes et très respectables ont été produits en faveur de ce remède pour la guérison des rhumes et des toux, des affections de la poitrine, du foie et de la dyspepsie.

Il n'en est pas de véritable, s'il n'est signé I. BUTTS, sur l'enveloppe. A vendre en gros et en détail, chez Joseph Bowles et John Musson & Co., Québec, et chez la plupart des pharmaciens en Canada. Québec, 13 juin 1848.

CHAPEAUX A la Lamartine.

Le soussigné a reçu tout récemment de Paris, par la voie de New-York, 1 grosse des meilleurs CHAPEAUX FRANÇAIS de satin veloutés, sur feutre. Prix, des premières qualités, 25s. J. B. CORRIVEAU, No. 9, rue Buade, 20 juin 1848.

NOUS, les soussignés, déclarons que notre signature a été mise dans notre consentement au bas d'une affiche convoquant une assemblée des citoyens du faubourg St. Jean, pour la célébration de la fête de la corporation. PIERRE CHATEAUBERT, IGNAZE BARBEAU, Québec, 19 juin 1848.

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS est par le présent donné que JOHN DANFORTH, Ecr., ayant résigné sa place comme directeur de la Banque du Peuple, ne fait plus partie de la Corporation de cette Banque et que l'Hon. F. A. QUESSNEL, A. PREVOST et S. B. BONNER, Ecr., ont été dûment élus membres de la dite Corporation. Par Ordre, B. H. LEMOINE, Caissier, Montréal, 8 juin 1848 es.

BANQUE DE QUÉBEC.

Le gouvernement provincial ayant fourni les moyens de rembourser les actions de DEBENTURE DU CANAL DE CHAMBLÉ, les titres sont émis à cette date. L'avis est donné par les présentes que les porteurs peuvent en retirer le montant entier en les présentant à cette Banque. NOHA FREER, CAISSIER, Québec, 16 juin 1848.

CLOTURE A ERIGER.

DES soumissions seront reçues d'ici au VINGT-TROIS courant, pour l'érection d'une Clôture au Terrain acheté dernièrement par l'Association du Cimetière Protestant de Québec, sur le chemin Cap-Rouge. Les soumissions devront être adressées au soussigné, qui fera connaître les spécifications et devis. HENRY S. SCOTT, Sec. Pro. tem, Québec, 17 juin 1848.

RECUES A L'INSTANT DE NEW-YORK Et à vendre par le soussigné: QUELQUES caisses de BONNETS (Chapeaux de Dames) DE TOSCAN, de la dernière mode. N. BALZARETTI, 17 juin 1848.

AVIS. TOUTES personnes qui doivent à JOSEPH THIBAUT, ci-devant marchand de cuir, sont priées de solder à JOSEPH CADOTTE, Basse-Ville, seul autorisé à donner quittance. Québec, 15 juin 1848.

A VENDRE.

DES conditions faciles, une jolie propriété, située au village de St. Thomas, sur la grande rue St. Jean-Baptiste, dans un poste très avantageux pour le commerce. Pour les particularités s'adresser sur les lieux à M. le Dr. THIBAUT, ou au soussigné en son bureau, Basse-Ville, encoignure des rues St. Pierre et Lamontagne. J. M. HUDON, Avocat, Québec, 6 mai 1848.

CUIRS A VENDRE.

Le soussigné informe les cordonniers et les marchands de la campagne qu'il aura constamment en magasin, un assortiment de Cuir à semelles, à harnais, Veau de toutes les qualités, Bordes, Cuir canadien, et coupera le cuir à la demande des personnes, à des prix modérés. A. FORTIN, Rue Notre-Dame, No. 29, Parc vis-à-vis de M. Poston, Québec, 27 mai 1848.

ANTOINE ROBERT, FOURNISSEUR EN MEUBLES DE SALONS, etc., etc. de tables de billard, et autres jeux, etc., etc. CONFECTIIONNÉS PAR LUI-MEME.

Le soussigné informe respectueusement le public de Québec, qu'il vient d'ouvrir sur la Rue St. Valier, Paroisse de Saint-Roch, immédiatement au pied de la Côte à Coton, une boutique où il vendra et exécutera toute sorte de meubles à des termes très modérés. N. B.—Il exécute avec ponctualité et satisfaction les commandes dont on voudrait bien l'honorer. Québec, 27 mai 1848.

PETIT GUIDE DU JEUNE NOTAIRE, ou Compilation de la " Coutume de Paris," du " Parfait Notaire " et du style parfait des Notaires.

AVEC TOUTES LES FORMULES LES PLUS NÉCESSAIRES. Par EUGÈNE L'ECUYER, Notaire. Sous le Patronage de la Chambre des Notaires de Québec. Le tout formera un volume de 250 pages au moins. Prix 10s. Des listes de souscriptions sont déposées au bureau du " Canadien " et du " Journal " et chez MM. J. & O. Crémazie, Th. Cary, Chs. Hamel, Libraires, 25 mai 1848.

A vendre ou à louer. UNE TERRE de 5 arpents et 4 perches de front, sur 40 arpents de profondeur, bornée au Nord par le fleuve Saint-Laurent, et à environ 15 arpents de l'église et du hâvre Berthier-Bellechasse, sur laquelle il y a deux maisons et une grange. S'adresser au soussigné propriétaire. HUBERT FRASER, 18 mai 1848.

ATTENTION. J. B. WOOD & Co., Marchands-tailleurs donnent avis à leurs amis et au public en général qu'ils ont transporté leur établissement au coin des rues Nouvelle-Fort et Champlain, No. 11, dans la maison appartenant ci-devant à feu Dame veuve COUSSEAU, et qu'ils saisissent la même occasion pour faire leurs plus sincères remerciements au public, à leurs amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu jusqu'à ce jour. Ils auront toujours en main Drap fin et superfine, étoffe à coutures de la meilleure qualité etc. etc., au plus bas prix; les ordres dont on les favorisera, seront remplis avec la plus grande ponctualité. Québec, 6 mai 1848.

Vente de Propriétés DE GRAND PRIX. MARDI le 4 juillet prochain, il sera procédé à la vente par encan public, (s'il n'en est préalablement disposé d'ici à ce jour par vente privée,) des immeubles suivants appartenants à FRS. J. PARANT, écuyer, et ci-devant la propriété de FRS. BTEAU, écuyer, situés en la Basse-Ville de Québec, rue St. Paul, savoir: 1. Un emplacement ayant front sur la dite rue St. Paul, avec maison en pierre à 3 étages, office, cour, remise et quel d'une grande étendue, le tout en bon ordre. 2. Un autre emplacement situé au même lieu avec hangar, terrain de grève et quel. 3. Un do do do, avec terrain de grève et quel considérable en bon ordre. Toutes ces propriétés sont dans une situation commerciale des plus avantageuses et méritent particulièrement l'attention des amateurs. On donnera des titres incontestables, on peut voir le plan et obtenir toutes informations, en s'adressant au soussigné. La vente se fera sur les lieux à UNE heure de l'après-midi. Québec, 15 juin 1848. LOUIS PANET, Notaire.

Tourangeau-Ville. Le public est informé qu'une partie du terrain, à Tourangeau-Ville, près de la barrière Ste. Ege, est divisé par emplacement, et que les personnes qui ont déjà fait application pour concéder des emplacements qui ont déjà fait application, devront s'adresser à MICHEL TESSIER, Notaire Public, résidant près de la porte St. Jean. Québec, 23 mai 1848.

NOUVELLE METHODE POUR APPRENDRE A BIEN LIRE. Par F. E. JUMEAU, Instituteur? A VENDRE à l'imprimerie de Wm. COWAN No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

AVIS aux Charpentiers et Menuisiers. Le soussigné offre en Vente une quantité de morceaux de bois de Pin sec, sciés — dimensions propres à faire des Chassis. WILLIAM PRICE, Rue St. Pierre, Québec, 6 avril 1848.

AVIS. Le Dr. P. D. HUBERT informe ses patients et le public en général qu'il continue à recueillir la même demande comme ci-devant dans le faubourg St. Roch, aux coins des rues Anne et Richardson. 2 mai 1848.

PERDUES. DEPUIS lundi des lunettes d'or, la personne qui les trouvera aura la bonté de s'adresser à ce bureau, ou ses peines seront rétribuées. 3 juin 1848.

AVIS. THOMAS GAUVIN, notaire, a établi son bureau dans l'ancien couvent, rue St. Pierre, Basse-Ville de Québec, Québec, 15 mai 1848.

AVIS. Surintendant des MESUREURS de BOIS, a transporté son bureau en la rue Sault-au-Matlot, maison occupée ci-devant par MM. DEAN et Cie, comme bureau. 4 mai 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, rue St. Valier, Québec, 13 mai 1848.

CIGARRES EN BOITES. A VENDRE A MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont 5s. J. WILSON, Québec, 26 mai 1848.

PERDUES HIER. DE la rue Fleurie, St. Roch, à la rue St. George, faubourg St. Jean, passant par la Côte d'Abraham, quatre débiteurs au montant de 210 chaque. La personne qui les aurait trouvées, obligerait infiniment en donnant nouvelle à ce bureau, où au propriétaire, v. cime lui-même des Incendies de 1843. Québec, 15 juin 1848.

AVIS. N. LARUE, architecte, a transporté sa demeure sur la rue St. Jean, faubourg St. Jean, maison de M. Hoffman. Québec, 13 mai 1848.

AVIS. Le soussigné tuteur A des enfants mineurs de François Guay, écuyer, marchand de la Malbaie et de feu Dame Thérèse Daïere, son épouse, requiert tous les débiteurs de la communauté ci-devant existante entre les parties de bien régler et payer immédiatement à lui-même suivant la transaction faite le 24 mars dernier, par acte devant Mre Gagné, notaire. THOMAS SIMARD, tuteur, Québec, 22 mai 1848.

AVIS. Le soussigné tuteur A des enfants mineurs de François Guay, écuyer, marchand de la Malbaie et de feu Dame Thérèse Daïere, son épouse, requiert tous les débiteurs de la communauté ci-devant existante entre les parties de bien régler et payer immédiatement à lui-même suivant la transaction faite le 24 mars dernier, par acte devant Mre Gagné, notaire. THOMAS SIMARD, tuteur, Québec, 22 mai 1848.

AVIS. Le soussigné tuteur A des enfants mineurs de François Guay, écuyer, marchand de la Malbaie et de feu Dame Thérèse Daïere, son épouse, requiert tous les débiteurs de la communauté ci-devant existante entre les parties de bien régler et payer immédiatement à lui-même suivant la transaction faite le 24 mars dernier, par acte devant Mre Gagné, notaire. THOMAS SIMARD, tuteur, Québec, 22 mai 1848.

AVIS. Le soussigné tuteur A des enfants mineurs de François Guay, écuyer, marchand de la Malbaie et de feu Dame Thérèse Daïere, son épouse, requiert tous les débiteurs de la communauté ci-devant existante entre les parties de bien régler et payer immédiatement à lui-même suivant la transaction faite le 24 mars dernier, par acte devant Mre Gagné, notaire. THOMAS SIMARD, tuteur, Québec, 22 mai 1848.

AVIS. Le soussigné tuteur A des enfants mineurs de François Guay, écuyer, marchand de la Malbaie et de feu Dame Thérèse Daïere, son épouse, requiert tous les débiteurs de la communauté ci-devant existante entre les parties de bien régler et payer immédiatement à lui-même suivant la transaction faite le 24 mars dernier, par acte devant Mre Gagné, notaire. THOMAS SIMARD, tuteur, Québec, 22 mai 1848.

AVIS. Le soussigné tuteur A des enfants mineurs de François Guay, écuyer, marchand de la Malbaie et de feu Dame Thérèse Daïere, son épouse, requiert tous les débiteurs de la communauté ci-devant existante entre les parties de bien régler et payer immédiatement à lui-même suivant la transaction faite le 24 mars dernier, par acte devant Mre Gagné, notaire. THOMAS SIMARD, tuteur, Québec, 22 mai 1848.

AVIS. Le soussigné tuteur A des enfants mineurs de François Guay, écuyer, marchand de la Malbaie et de feu Dame Thérèse Daïere, son épouse, requiert tous les débiteurs de la communauté ci-devant existante entre les parties de bien régler et payer immédiatement à lui-même suivant la transaction faite le 24 mars dernier, par acte devant Mre Gagné, notaire. THOMAS SIMARD, tuteur, Québec, 22 mai 1848.

ATTENTION ICI. MARCHANDISES SECHES A UNE GRANDE REDUCTION DANS LES PRIX. A partir d'hier, le soussigné vend tout son fonds de MARCHANDISES de GOUT et d'UTILITÉ à MOINS de PRIX COUTANT, pour argent comptant. 8 juin 1848. R. CHAMBERN, rue St. Jean.

S. M'CLAUGHLIN, Maison WOLF, HORLOGER, Rue ST. JEAN, QUÉBEC. MONTRES et HORLOGES de toute espèce sont nettoyées et réparées avec ponctualité et célérité à cet établissement, et à des taux extrêmement modérés. 6 juin 1848.

CHAPELLERIE DE Québec. Le soussigné prend la liberté d'appeler l'attention de ses amis et du public, sur son assortiment RICHE et VARIE de CHAPEAUX qu'il vient de recevoir, comprenant TOUS LES GOUTS ET QUALITÉS. Meilleurs chapeaux de Castor, noirs et blancs de fabrique de B. W. WILSON et J. COOPER, de Londres. Meilleurs chapeaux de Satin fabriqués à New-York à la dernière mode. AUBISSI, un assortiment étendu de chapeaux de Messieurs, feutre, et de Soleil. Comme le soussigné ne vend qu'au comptant SEULEMENT, il est en moyen de le faire à meilleur marché qu'aucune autre maison de la cité. Les meilleurs chapeaux de Castor, blancs ou noirs, ne sont marqués que 25s, c'est-à-dire 5s. au-dessous des prix d'aucune autre maison. Sa maison étant bien connue comme la plus ancienne et celle qui offre le plus d'avantage sous le rapport des prix, le soussigné ne croit pas devoir ajouter une liste de ses prix qui varient de 2-6 à 25s, selon les qualités. Une variété de casquettes de drap et de pèche. P. IS DE SECOND PRIX. J. B. CORRIVEAU, Québec, 9 mai 1848.

CHAPELLERIE DE LONDRES. EN GROS ET EN DETAIL, 12 Rue Buade. W. S. HENDERSON & CO. PROPRIETAIRES. Le haut degré de considération que cette maison a atteint dans la ligne de la Chapellerie, est depuis longtemps reconnu si universellement, que les propriétaires ne jugent pas nécessaire de dire plus que de faire remarquer qu'ils ont pris toutes les précautions possibles tant en Europe qu'aux Etats-Unis pour rendre leur fonds d'articles de cette année varié et digne de l'attention publique. On peut leur remettre tout article acheté qui ne conviendrait pas après examen. PAS DE SECOND PRIX. Québec, 9 mai 1848.

CHAPEAUX. Le soussigné ayant reçu l'autorisation dernière d'un grand assortiment de chapeaux de première qualité, et importés par lui des meilleurs manufacturiers de Londres et de New-York, il est dans la position d'en donner à des prix très limités. Il recevra aussi un assortiment de printemps, avec quelques casques de chapeaux français. N. B. Le soussigné saisit cette occasion de remercier le public en général et ses amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont cessé de lui donner depuis qu'il a pris cette nouvelle branche de commerce. Québec, 6 avril 1848. F. E. GARANT.

AVIS aux Charpentiers et Menuisiers. Le soussigné offre en Vente une quantité de morceaux de bois de Pin sec, sciés — dimensions propres à faire des Chassis. WILLIAM PRICE, Rue St. Pierre, Québec, 6 avril 1848.

OMNIBUS. Entre Québec et Sainte-Foye. Le soussigné informe le public que sa ligne d'OMNIBUS entre QUÉBEC et SAINT-FOYE sera en opération VENDREDI le 28 AVRIL courant. Partant de l'Hôtel St. George, Place d'Armes, et arrivant à l'Hôtel d'Albion, chaque fois en passant. HEURES DE DEPART. De Québec, à Ste. Foye, à 7 A. M. " Ste. Foye à Québec, à 8 A. M. " Québec à Ste. Foye, à 10 et demie A. M. " Ste. Foye à Québec, à midi. " Québec à Ste. Foye, à 5 P. M. " Ste. Foye à Québec, à 7 P. M. Québec, 26 avril 1848. MICHEL GAUVIN.

NOUVELLE METHODE POUR APPRENDRE A BIEN LIRE. Par F. E. JUMEAU, Instituteur? A VENDRE à l'imprimerie de Wm. COWAN No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

AVIS. Le Dr. P. D. HUBERT informe ses patients et le public en général qu'il continue à recueillir la même demande comme ci-devant dans le faubourg St. Roch, aux coins des rues Anne et Richardson. 2 mai 1848.

PERDUES. DEPUIS lundi des lunettes d'or, la personne qui les trouvera aura la bonté de s'adresser à ce bureau, ou ses peines seront rétribuées. 3 juin 1848.

AVIS. THOMAS GAUVIN, notaire, a établi son bureau dans l'ancien couvent, rue St. Pierre, Basse-Ville de Québec, Québec, 15 mai 1848.

AVIS. Surintendant des MESUREURS de BOIS, a transporté son bureau en la rue Sault-au-Matlot, maison occupée ci-devant par MM. DEAN et Cie, comme bureau. 4 mai 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, rue St. Valier, Québec, 13 mai 1848.

CIGARRES EN BOITES. A VENDRE A MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s, sur le pont 5s. J. WILSON, Québec, 26 mai 1848.

PERDUES HIER. DE la rue Fleurie, St. Roch, à la rue St. George, faubourg St. Jean, passant par la Côte d'Abraham, quatre débiteurs au montant de 210 chaque. La personne qui les aurait trouvées, obligerait infiniment en donnant nouvelle à ce bureau, où au propriétaire, v. cime lui-même des Incendies de 1843. Québec, 15 juin 1848.

AVIS. N. LARUE, architecte, a transporté sa demeure sur la rue St. Jean, faubourg St. Jean, maison de M. Hoffman. Québec, 13 mai 1848.

AVIS. Le soussigné tuteur A des enfants mineurs de François Guay, écuyer, marchand de la Malbaie et de feu Dame Thérèse Daïere, son épouse, requiert tous les débiteurs de la communauté ci-devant existante entre les parties de bien régler et payer immédiatement à lui-même suivant la transaction faite le 24 mars dernier, par acte devant Mre Gagné, notaire. THOMAS SIMARD, tuteur, Québec, 22 mai 1848.

AVIS. Le soussigné tuteur A des enfants mineurs de François Guay, écuyer, marchand de la Malbaie et de feu Dame Thérèse Daïere, son épouse, requiert tous les débiteurs de la communauté ci-devant existante entre les parties de bien régler et payer immédiatement à lui-même suivant la transaction faite le 24 mars dernier, par acte devant Mre Gagné, notaire. THOMAS SIMARD, tuteur, Québec, 22 mai 1848.

Aux abonnés DE LA REVUE DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE.

Les propriétaires de la Revue de Législation et de Jurisprudence se proposent d'en continuer encore pour un an la publication, néanmoins, cela dépend du peu de la bonne volonté de leurs abonnés, et de leur empressement à solder les arrérages de l'année expirée.

Les journaux qui échantent sont priés de reproduire cette annonce.

A VENDRE A la librairie de ce journal: QUERQUES exemplaires reliés de la Revue de Législation et de Jurisprudence, 1re et 2e années.

Le docteur Poole, ci-devant médecin visiteur à la Grand-Île, est maintenant à Québec, dans l'exercice de sa profession, au no. 35, rue St. Ursule.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROCH, THOMAS LARIVIERE, RUE DES FOSSES, SAINT-ROCH.

L'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant épuisé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin.

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHÉ DE MEUBLES, DE TOUS LES GENRES ET DE TOUS LES PRIX, manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, mais dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaisant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES A CARTES, A DINER ET AUTRES, DE TOUS GENRES, CHAISES D'ACCAJOU, COUCHETTES DE LA DERNIERE ELEGANCE, SOFAS, CHAISES D'AISSANCE, ETC.

qu'il offrira constamment comme par le passé à des prix modérés ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

Québec, 29 février 1848.

AVIS. Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Dame Jean Baptiste Lépine, de St. Roch, Bonlangère, sont priées de les avoir au plus tôt, et de les adresser à M. LÉGARÉ, Notaire, à St. Roch, 12 janvier 1848.

NOUVELLE ANNONCE. PETIT TRAITÉ DE GRAMMAIRE ANGLAISE, A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Par CHARLES GOSSELIN.

Ce petit ouvrage que la presse française et anglaise du pays vient d'accueillir en termes flatteurs pour l'auteur, va décidément prendre la place qu'il mérite dans nos maisons d'éducation d'élite.

Il serait utile de réunir ici tous les suffrages de la presse en faveur de ce petit livre véritablement utile, parce que ce serait dépasser les limites d'une annonce, et parce que les témoignages cités plus haut en disent suffisamment pour attirer l'attention sérieuse des instituteurs enseignants.

En dépôt chez MM. CÔTÉ ET CIE, près de l'Archevêché; chez MM. CRÉMAZIE, libraires, rue la Fabrique, et chez MM. FRECHETTE ET FRÈRE, rue Lamontagne, Québec. Prix 7 Schellings la douzaine, 9d. l'exemplaire. Québec, 15 février 1848.



Place du marché de la Haute-Ville, Québec. W. H. ASHWORTH & Co. Place du marché de la Haute-Ville, Québec.

Appellent respectueusement l'attention publique sur leur assortiment actuel considérable de CHAPEAUX de Castor et de Satin pour Messieurs, importés l'automne dernier, renfermant tout ce qu'il y a de nouveau en fait de mode, de goût et de texture, et qui se vendent à des PRIX RÉDUITS, afin de faire place aux importations du printemps attendues par les premiers buyers.

FAHNESTOCK'S VERMIFUGE. A SURE REMEDY FOR WORMS. Cette préparation a maintenant été soumise au public depuis près de vingt ans. Son grand mérite intrinsèque en a accéléré la vente et le recours à son emploi, et elle a pour elle un degré éminent la faveur publique.

MONTREAL TRANSCRIPT AND Commercial Advertiser. est publié tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, au prix très bas de douze schellings et demi par année, payable invariablement d'avance.

Le docteur ROY a établi son bureau au no. 23 de la rue Palais... MICHEL PATRY, Architecte, demeure maintenant rue St. Joseph, maison de M. Prevost, notaire, paroisse de St. Roch de Québec, 4 mai 1847.

JOS. LAURIN, NOTAIRE. A TRANSPORTÉ son bureau dans le second étage de la maison de Jos. Tourangeau, Ecr. sur le marché St. Paul, Québec, 5 mai 1846.

PETIT MANUEL De la société de Tempérance. Ce livre dont il reste à peine quelques centaines d'exemplaires, sur des milliers qui ont été vendus dans le court espace d'une année, se trouve encore à la Librairie d'AUGUSTIN CÔTÉ et Cie, à Québec, près le Palais Archi-épiscopal.

CERTIFICAT DU MAIRE DE LA CITÉ DE LANCASTRE. Lancastre, 3 juillet 1844. MM. Fahnestock et Cie. Messieurs. Plusieurs de ma famille souffrant des symptômes apparents des vers, m'indiquant à faire l'essai de différents remèdes, et je suis heureux de pouvoir dire que votre vermifuge a eu l'effet désiré en faisant rendre dans un cas, à un patient, pas moins de 151 grands vers, ce qui, outre ses excellentes qualités, donne au vermifuge le pouvoir de guérir infalliblement des vers.

AVIS. AYANT été nommée exécuteur testamentaire de Dame Marie-Louise Bégin, veuve de feu Louis-Abram Langlois, écuier, de Québec, je prie toutes les personnes qui ont droit à la dite succession, de venir payer sans délai, et les personnes qui auraient quel que réclamation contre la dite succession, de se présenter à la sous-signée. On pourra également s'adresser à M. J. O. VALLIÈRES, notaire, au no. 10, rue St. Valier, à Québec, 4 février 1848.

A. Bélanger, NOTAIRE, SAINT ROCH DE QUÉBEC, No. 5, Rue Belair. Ouvre ouvert depuis 4 heures jusqu'à 9 heures, P. M.

Association des Instituteurs du District de Québec. Les membres de cette Association s'assembleront tous les deux mois à compter du PREMIER SAMEDI de SEPTEMBRE prochain, à UNE heure et demie, P. M. Le jour de l'assemblée est toujours le SAMEDI; mais si une fête d'obligation avait lieu le premier samedi du mois d'une assemblée, l'assemblée serait remise au deuxième samedi. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE est fixée à l'école de M. F. E. JUNEAU.

A Vendre Pour moitié de la valeur ordinaire. 2 MACHINES à faire les clous coupés de tout grandeur, machine à trancher la toile sur clous coupés de tout grandeur. Le tout fait d'après les meilleurs modèles et tout neuf.

LE VERS SOLITAIRE ET AUTRES CHEZ LES ADULTES, PEUVENT ÊTRE GUÉRIS PAR LE VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK. Le témoignage suivant est un entre mille qui ont été donnés sur des cures effectuées. Brooklyn Est. L. J. 10 fév. 1847. Ceci est pour certifier que j'ai pris trois fois de suite le vermifuge de B. A. Fahnestock, qui m'a débarrassé d'une infestation insupportable de vers solitaires. D'après cette cure, je le recommande au public comme une médecine efficace et prompt à guérir des vers.

AVIS. JÉRÔME LÉGARÉ, arpenteur, tient son bureau dans une des salles du ci-devant Hôtel-de-Ville, rue St. Louis, Québec, 3 novembre 1846. CONFISEUR. O. PELISSON, pâtisier, au numéro 10, rue St. Valier, Haute-Ville, 1er mai 1848.

O. GIROUX, M. D. Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c. No. 2, RUE LA FABRIQUE. Le Dr. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Saint-François, no. 1, faubourg St. Roch, près de chez le Dr. Rousseau, Québec, 4 juin 1848.

ESSAI D'ANALYSES GRAMMATICALES, PAR M. BERTHELOT, AVOCAT, M. P. P. ÉDITION NOUVELLE. à vendre à la librairie de ce Journal, et à la librairie de MM. Crémazie, rue Ste. Famille. Il n'est pas nécessaire ici de longs commentaires pour dire le mérite de ce livre que la presse a signalé avec éloges, à sa première édition, il suffit de rappeler les éloges brillants de plusieurs écoles de la ville, et de la compagnie, où les élèves ont remporté de succès remarquables à l'aide de cet Essai d'Analyses Grammaticales; mais le mérite de ce livre est tellement reconnu qu'on a cru devoir l'introduire dans les maisons de haute éducation du pays, dans la généralité desquelles il finira probablement par compter au nombre des livres classiques.

PAROISSE DE ST. ROCH DE QUÉBEC. Etablissement de PIERRE DROUIN, Fournisseur de lits, meubles de salon, etc. etc. Rue des Fosses PRÈS L'ENCOIGNEUR DES RUES CRAIG et des Fosses. Le public est invité à porter son attention sur cet établissement où il trouvera à des prix avantageux toutes sortes de fouritures de lits, meubles, faits de matériaux irréprochablement bien conditionnés, et dans un goût recherché, ou y reçoit aussi des ordres que l'on se fait fort d'exécuter sans délai, et de manière à mériter également approbation. On y trouvera particulièrement un dépôt considérable de chaises en paille peintes avec fantaisies, d'autres toutes en bois; berceuses, etc. Québec, 4 décembre 1847.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CALCUL DIFFÉRENTIEL ETC. UN VOL. IN 8°, DE 126 PAGES, AVEC FIGURES. Quelques exemplaires à vendre à la librairie de MM. Côté & Cie., et à celle de MM. Crémazie, rue la Fabrique.

A VENDRE. UNE terre située à l'Ange-Gardien, de 12 perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur, bornée d'un côté par le fleuve St. Laurent; avec maison, grange, étable, remise et hangar. Conditions, argent comptant. S'adresser sur les lieux au propriétaire, REMI LABERGE, Québec, 11 mars 1848.

François Barbeau, PEINTRE-ENTREPRENEUR, No. 29, Rue Ste. Geneviève, faubourg St. Jean, Québec, 30 juin 1846. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tailleur en Toile, Cuir, etc., etc., no. 55, Rasse-Ville, rue St. Pierre.

LIBRAIRIE D'AUGUSTIN CÔTÉ & CIE. PRÈS L'ARCHEVÊCHÉ, A QUÉBEC. On trouvera à cette librairie un choix de livres d'Offices et de Pièces, reliés avec luxe et autrement, bien propres à faire des cadeaux du nouvel an. Une série de bons livres de littérature destinés aux jeunes personnes. Un petit choix de livres ecclésiastiques, histoire, etc., etc.

Objets de fantaisie, etc., etc. Chemins de Croix (petit) riches de dessin et de couleurs. Les ouvrages suivants: Publiés avec l'approbation de Mgr. l'Archevêque de Québec: Statuts et Règlements de la confrérie du Saint-Cœur de Marie; Statuts et Règlements de la confrérie de la Bonne Mort. Souvenir de Première Communion, ou Règlement de vie d'une jeune personne. Billets d'admission aux confréries du Saint-Cœur de Marie et de la Bonne Mort.

A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE CE JOURNAL, Près l'Archevêché: Semaine Sainte, ou Office de la Quinzaine de Pâques, à l'usage de Rome. AUSSI, Au profit de la Société St. Vincent de Paul, Abrégé de ce que tout Chrétien doit savoir, croire et pratiquer pour être sauvé, suivi d'un extrait du Rosaire Vivant. 28 mars 1848.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu A. BERTHELOT, écuier, sont priées de les avoir au plus tôt à la dite succession, de solder aussitôt. MICHEL TESSIER, Notaire, Québec, 4 décembre 1847. ON désire acheter un ou deux constitués au montant de £3000 ou £2000. S'adresser à LOUIS PANET, Notaire, 4 novembre 1847.

Adresses d'affaires. NAPOLEON CASALTY, Avocat, Bureau vis-à-vis l'Archevêché, dans la même maison que les bureaux du Journal de Québec et de l'Assurance au Canada. Québec, 4 mai 1847. J. B. PRUNEAU, notaire, a établi son bureau dans la maison de M. Jean Baillargeon, marchand, rue des Fosses, St. Roch, Québec, 16 mai 1846. Le Dr. JEAN LANDRY, ex-Chirurgien interne de l'Hôpital de Marine, a établi son domicile dans la rue Ste Ursule, No. 45, près de la rue St. Jean. Québec, 12 janvier 1847.

M. BULOUEAU, marchand de Provisions, Basse-Ville, rue St. Pierre, no. 2, même place ci-devant occupée par lui-même pendant plusieurs années. Demeure Haute-Ville, rue Ste. Famille, no. 25. M. le docteur Cayre tient son bureau dans la maison de M. Dugal, rue St. Valier, près la barrière. — 15 mai 1846. ÉTUDE DU NOTAIRE JOHNSTON, située au faubourg St. Jean, à l'encoignure des rues St. Jean et St. François, bureau ci-devant occupé par le Docteur Rinfret. Québec, 4 mai 1847. PIERRE DROUIN, meublier, chaisier, ébéniste, etc. a son atelier, no. — rue des Fosses, près la rue Craig. Québec, 28 novembre 1846.

Papeterie de bureau, encre, plumes, crayons de toutes sortes, papier brouillard, oublis, cire, ardoises, crayons d'ardoise. Livres de comptes, etc., etc. Québec, 25 décembre 1847.